

<b>Aménagement des entrées de villages</b> (a) Commune : AUBANGE (b) Nom du village ou de l'entité : AUBANGE (c) Descriptif : Aménagement des entrées de villages	Fiche n° M-P1
	Priorité : Lot 2
	Version initiale <input checked="" type="checkbox"/>
	Version actualisée ( / /20 ) <input type="checkbox"/>

## AMÉNAGEMENT DES ENTRÉES DE VILLAGES

### 1. Description du projet

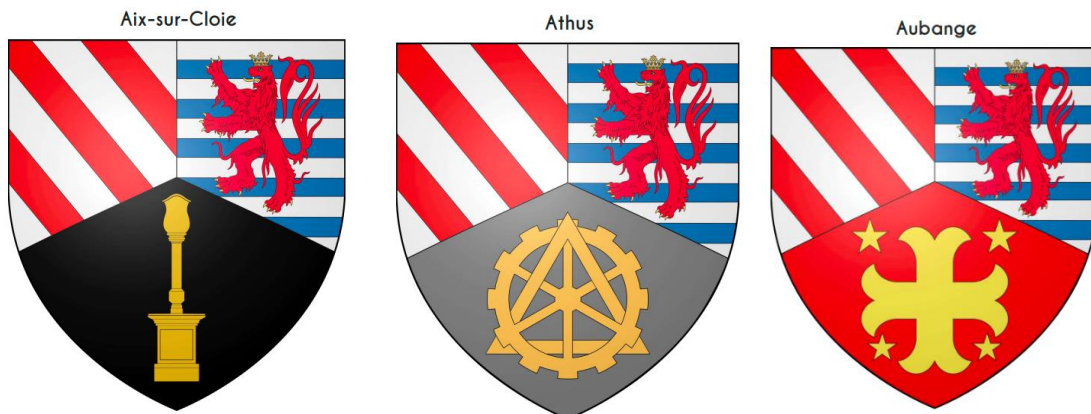
Le projet vise à aménager les entrées de village de la commune d'Aubange par des aménagements cohérents et avec une même signalétique reprenant les spécificités du territoire et des villages (œuvres d'art, totems, panneaux en acier corten (rappel du passé des sidérurgies), blason et nom propre à chaque village (en français et patois local (gaumais ou arlonais)).

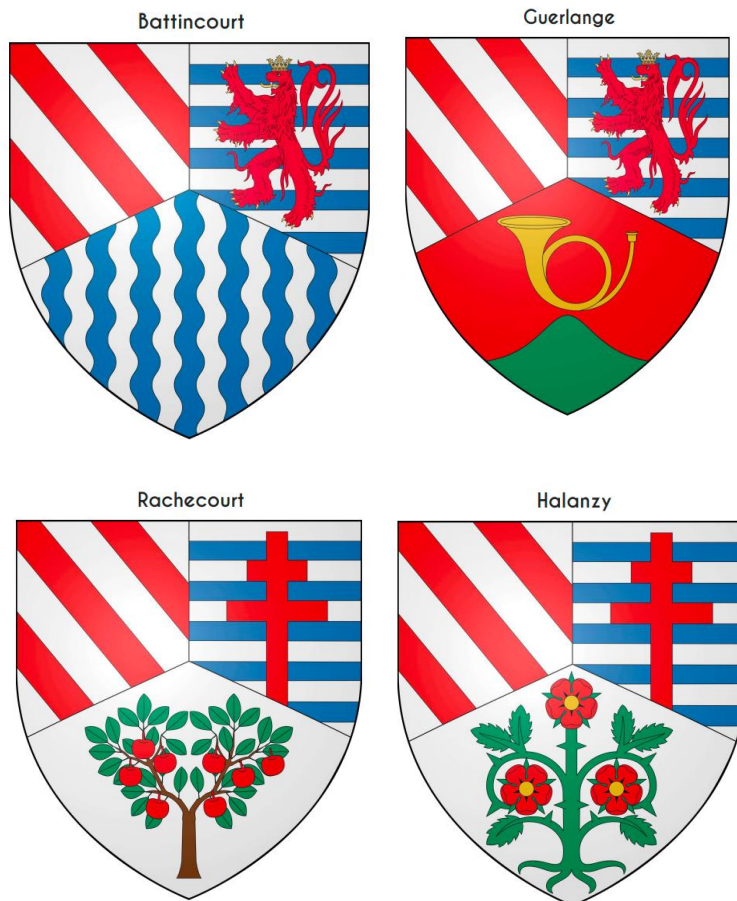
Les membres de la CLDR, lors d'un atelier, ont identifié sur carte des localisations pour implanter les entrées de village et sur d'une signalétique (voir en annexe). Ils ont ainsi travaillé par village ou lieu-dit à la fois sur les voiries communales mais également sur les voiries régionales.

Un habitant d'Aubange a réalisé un travail sur les blasons et a proposé pour chaque village un blason spécifique. Ce travail pourra être réutilisé.

Dans le premier tiers supérieur gauche des zébrures en diagonal rouges et blanches représentent le blason des seigneurs de Reiffenberg, dans le tiers supérieur droit la croix lorraine (Gaume) ou le lion luxembourgeois (pays d'Arlon) représentent l'aire culturelle et linguistique traditionnelle du village, le tiers inférieur reprend un symbole identifiant le village (ex : un pommier pour Rachecourt).

Les différents les blasons proposés (travail réalisé par Luis de Sousa Ferreira, en 2021)





Ce projet est complémentaire à la mise en place d'effet de porte à certaines entrées de village (cf. FP Sensibilisation à l'apaisement des traversées de village).

## 2. Justification du projet

Les entrées de village donnent une perception du territoire dans la mesure où elles constituent le premier espace, la première « image » que l'on perçoit du lieu en venant de l'extérieur. Les portes d'entrée constituent la « vitrine » du dynamisme économique ou culturel des noyaux urbains ce qui renforce leur intérêt stratégique.

Ces aménagements peuvent avoir plusieurs expressions comme par exemple un aménagement physique permettant également la mise en sécurité des usagers (dispositifs permettant de ralentir la vitesse), la pose d'un repère significatif (portique, panneau, créant un « effet de porte ») marquant l'entrée du bourg. Ces aménagements seront propres à chaque village tout en gardant une certaine cohérence au niveau communal. Ils permettront à tout un chacun de se repérer et de se réapproprier un morceau de son territoire tout en valorisant ce dernier. Ces aménagements pourront se traduire sous différentes formes telles que des interventions au niveau de la voirie, de ses abords, plantations, signalétique, et ce en fonction du type de voirie, sa charge en trafic et son gabarit.

On l'aura bien compris, les objectifs sont multiples et à la fois d'ordre sécuritaire, identitaire, touristique et économique. Une étude préalable, destinée à inventorier, localiser, programmer et budgétiser les aménagements est nécessaire.

L'aménagement des entrées de village reprennent d'une part, les directives énoncées dans le cadre du PCM. Le PCM est un outil de planification et de stratégie au niveau de la mobilité sur une commune. Et d'autre part, il tente de répondre aux nombreuses attentes qui ont été formulées par la population, dans le cadre de la réunion PCDR du 9 juin 2022, de voir son cadre de vie embelli, mieux entretenu, aménagé de manière conviviale et sécurisée.

Lors des différentes consultations et réunions, les habitants de la commune d'Aubange ont insisté sur l'enjeu de la transmission d'une identité collective, de l'histoire et du patrimoine local. Ainsi, les nouveaux habitants et les jeunes ne connaissent pas le passé minier et sidérurgique de la commune, malgré l'existence de sites spécifiques tels que le Chemin transfrontalier des mines de fer. Ces éléments ont amené la CLDR à l'idée qu'il était nécessaire de valoriser les richesses communales, tant historiques que culturelles, via différents canaux - dont le tourisme et des événements à organiser.

L'objectif principal visé est de transmettre le passé d'Aubange et de partager une identité commune. Toutefois, les objectifs liés au projet d'aménagement des entrées de villages sont multiples : à la fois d'ordre touristique mais aussi visant à augmenter la sécurité routière.

### 3. Lien à la stratégie

Le projet contribuera à la réalisation des objectifs stratégiques suivants :

<b>Objectif</b>	<b>2. Favoriser la convivialité et les échanges dans les villages</b>
<b>Objectif opérationnel</b>	2.2 Transmettre le passé d'Aubange et partager une identité commune
<b>Objectif</b>	<b>3. Apporter des solutions durables pour tendre vers un environnement de qualité</b>
<b>Objectif opérationnel</b>	3.1 Développer la sécurité et valoriser les liaisons de mobilité douce

#### Liens avec d'autres stratégies et plans locaux et/ou transcommunaux :

- **Programme Stratégique Transversal (PST) 2019-2024** : Soutenir et développer la culture et assurer la préservation de notre patrimoine ;
- **Plan de Cohésion Sociale (PCS) 2020-2025** : Organiser des activités d'intégration collective qui travaillent à la convivialité et l'entraide de manière permanente afin de renforcer le sentiment d'appartenance ;

### 4. Impacts attendus du projet sur la résilience du territoire et de la société

<b>SOCIAL</b>	★★★ Identification des habitants au territoire et transmission de l'histoire de la commune
<b>ENVIRONNEMENT</b>	★★ Amélioration du cadre de vie des habitants Réduction de la vitesse
<b>ÉCONOMIE</b>	★★ Développement de l'attractivité de la commune

**Légende :** ★★★ Impact élevé ; ★★ Impact moyen ; ★ Impact faible ; ☹ Pas d'impact

Ce projet correspond à la **stratégie wallonne de développement durable** :



**Objectif 11 – Villes et communautés durables :**

Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables et notamment « Renforcer (...) les efforts de préservation du patrimoine culturel

## 5. Localisation et statut

Un travail d'analyse des entrées de villages a été réalisé par la CLDR (voir cartes en annexe).

## 6. Parties prenantes et porteurs de projets

- **Porteur de projet** : Commune d'Aubange
- **Partenaires** : Syndicat d'Initiative, Maisons du Tourisme, Région wallonne

## 7. Programme de réalisation

### Éléments dont il faut tenir compte pour définir la priorité de la fiche

Lors de la priorisation des projets, la CLDR a jugé le projet intéressant mais non prioritaire, le plaçant en lot 2.

### État du dossier

- Travail d'analyse des entrées de village réalisées par la CLDR le 9 juin 2022
- Travail proposant différents blasons pour les villages de Aubange réalisé par Luis de Sousa Ferreira en 2021

### Programme des aménagements

Aménagement des entrées de village

### Planification

- Localisation précise de chaque emplacement
- Rencontre avec les autorités régionales
- Choix de la structure par les membres de la CLDR et la Commune.
- Placement

### Démarches administratives à réaliser

Obtention des permis nécessaires à la bonne réalisation du projet.

### Éléments à mettre en place pour assurer le bon usage et la pérennité de l'investissement réalisé

L'entretien des aménagements.

## 8. Évaluation (en relation avec les objectifs visés et les effets attendus)

### Indicateurs de réalisation :

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...)
Aménagement des entrées de villages	7 (1 par village)	Commune d'Aubange

### Indicateurs de résultat :

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...)
Sentiment d'appartenance au territoire	75%	Commune d'Aubange (enquête)

## 9. Annexes

1. Références pour « entrées de village »
2. Cartes d'analyse par village réalisées dans le cadre des travaux de la CLDR du 9/06/2022
3. Travail proposant différents blasons pour les villages d'Aubange réalisé par Luis de Sousa Ferreira en 2021

### 1. Références pour « entrées de village »

#### Panneaux :



Gedinne-station ( Gedinne )



Séviscourt (Libramont )



Rossignol (Tintigny )



Longeau ( Messancy )

#### Totems :



Totem en France



Messancy



Boitfort ( Bruxelles )



Bièvre

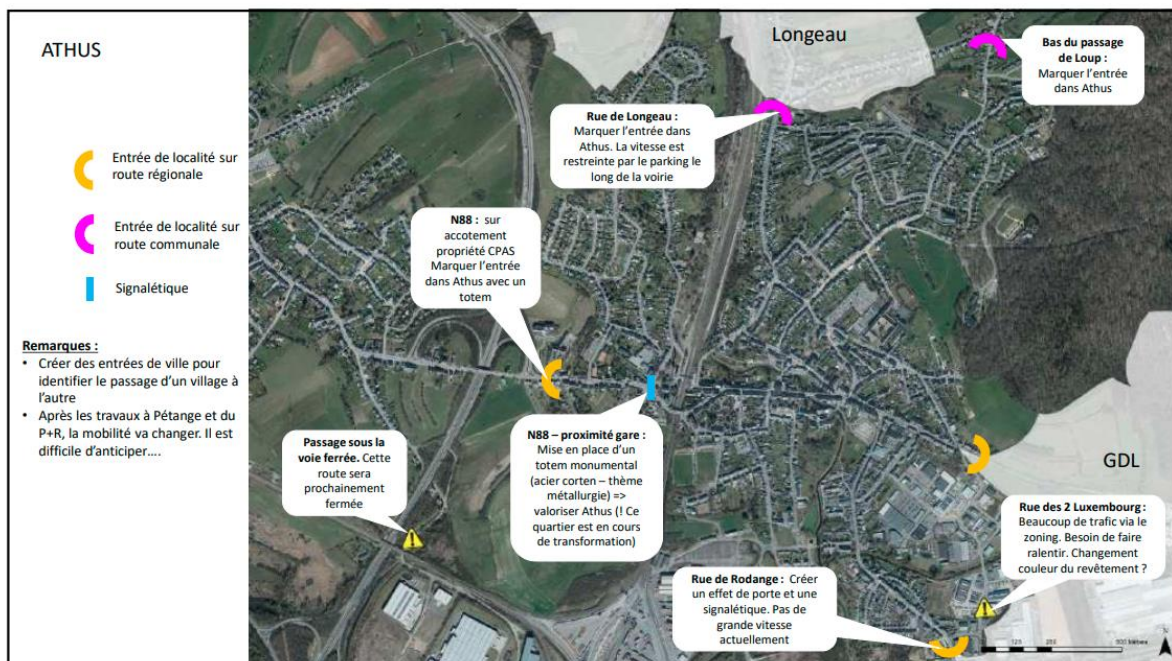
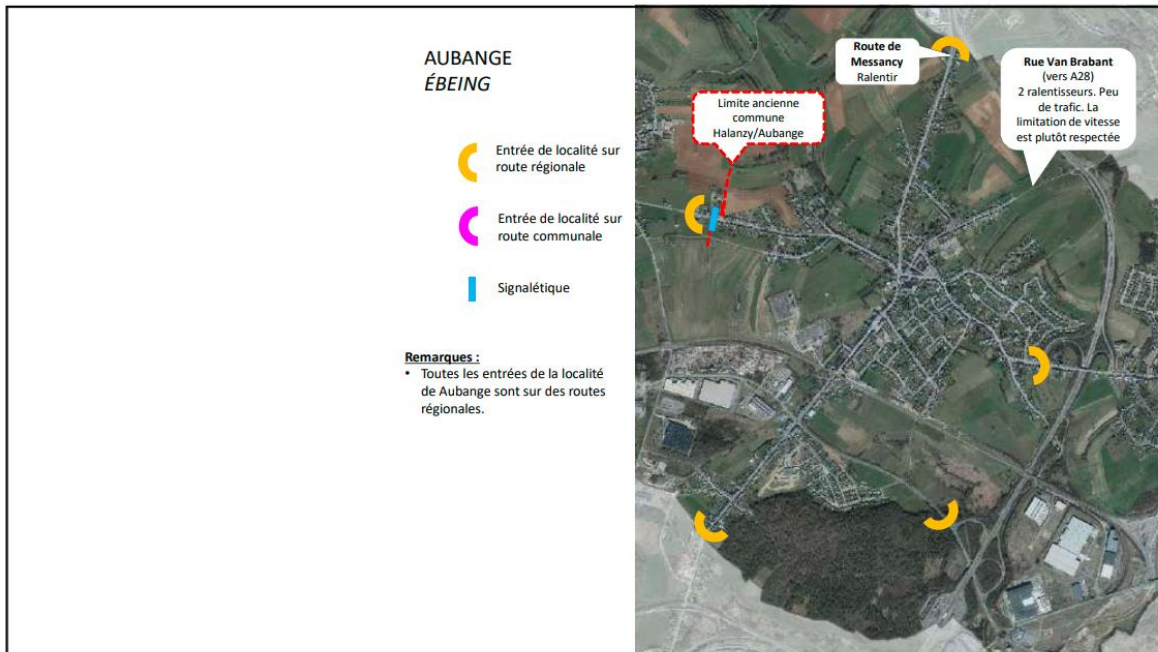


Bertrix

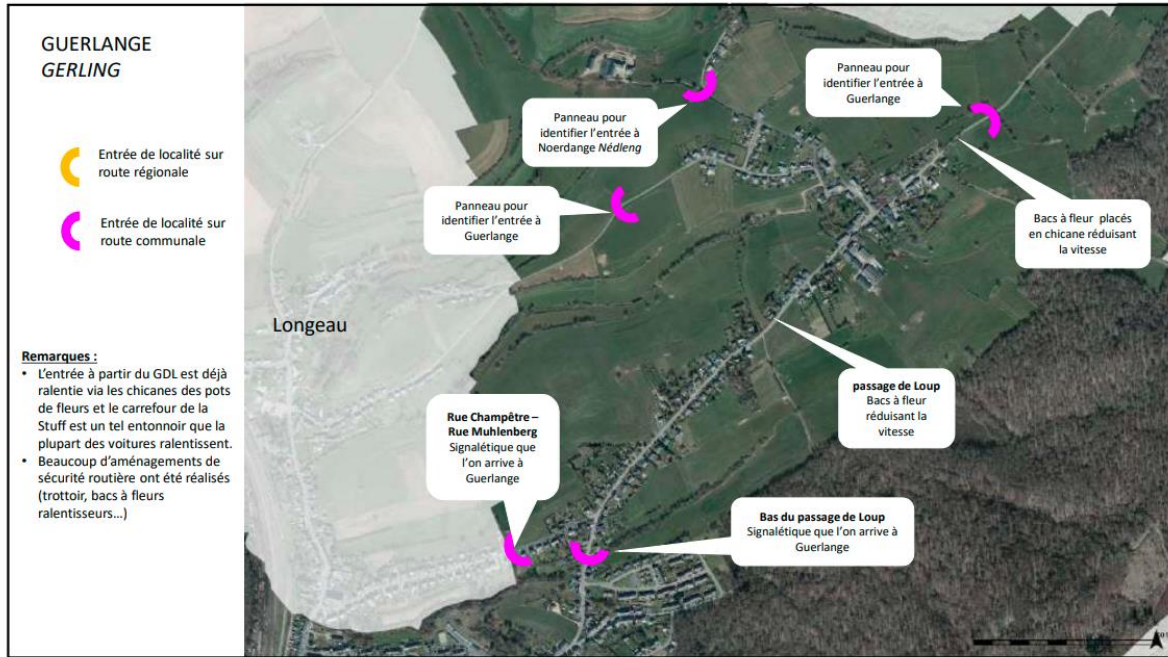


Menuchenet (Bouillon)

**2. Cartes d'analyse par village réalisées dans le cadre des travaux de la CLDR du 9/06/2022 :**











**3. Travail proposant différents blasons pour les villages d'Aubange réalisé par Luis de Sousa Ferreira en 2021**



---

# UNE NOUVELLE HERALDIQUE POUR LA VILLE D'AUBANGE

---

Un projet visant à apporter un nouveau degré de visibilité, de symbolisme, et de fierté à la commune des Trois-Frontières



01 JUILLET 2021  
LUIS DE SOUSA FERREIRA

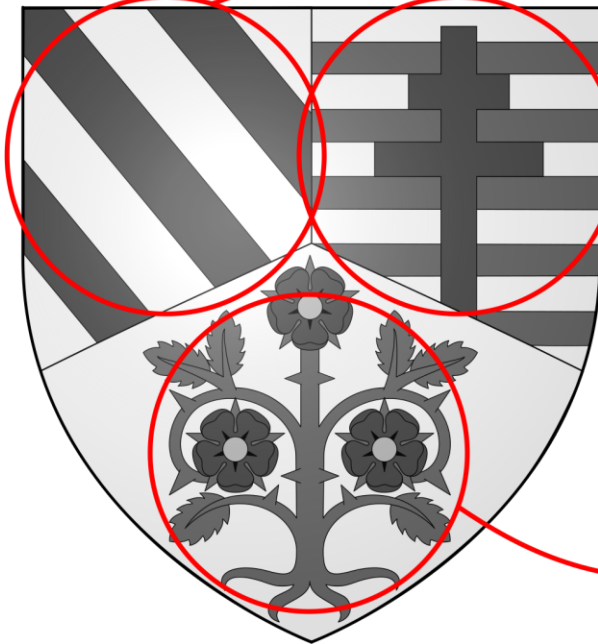
Notre région des trois-frontières regorge d'histoire, de folklore, d'anecdotes et de légendes de toutes sortes. La majorité des noms de lieux et de rues de notre commune font allusion à des événements, des personnes, ou des objets dont on ne connaît plus leur origine, leur vie, leur histoire, tout ce qui reste étant souvent juste ces noms comme seul vestige de notre passé. D'autant plus puisse-t-il paraître étonnant à quel point nous pouvons déduire des faits de ce passé, entre autre grâce à ces toponymes et autres termes éparpillés chez nous. Et si nous nous penchons vers une autre partie de notre histoire, celle des symboles visuels qui, le plus souvent, définissent nos propres lieux, parfois depuis plus d'un millénaire ?

Pour ne pas rendre cette introduction plus longue, voici la présentation de ce projet :

- donner la possibilité aux différents villages de la ville d'Aubange d'être représentés par des blasons, à la fois uniques et faisant partie d'un ensemble harmonieux ;
- proposer aux villages et leurs habitants d'être représentés par un symbolisme intemporel et proche d'eux, un symbolisme qui ne devra pas être actualisé régulièrement selon les normes de design à la mode ; et
- attirer l'attention sur notre commune au plan régional, national, et international, en mettant le point sur l'accent culturel et artistiquement plaisant.

Pour le moment, aucun contact n'a été pris avec le Conseil d'héraldique et de vexillologie, ceci pour la simple raison que ce serait plus logique de présenter ce projet d'abord au conseil communal et au bourgmestre de la ville d'Aubange, cette première version de ce petit dossier étant également destiné à Monsieur le Bourgmestre Kinard et Monsieur l'Échevin Jacquemin.

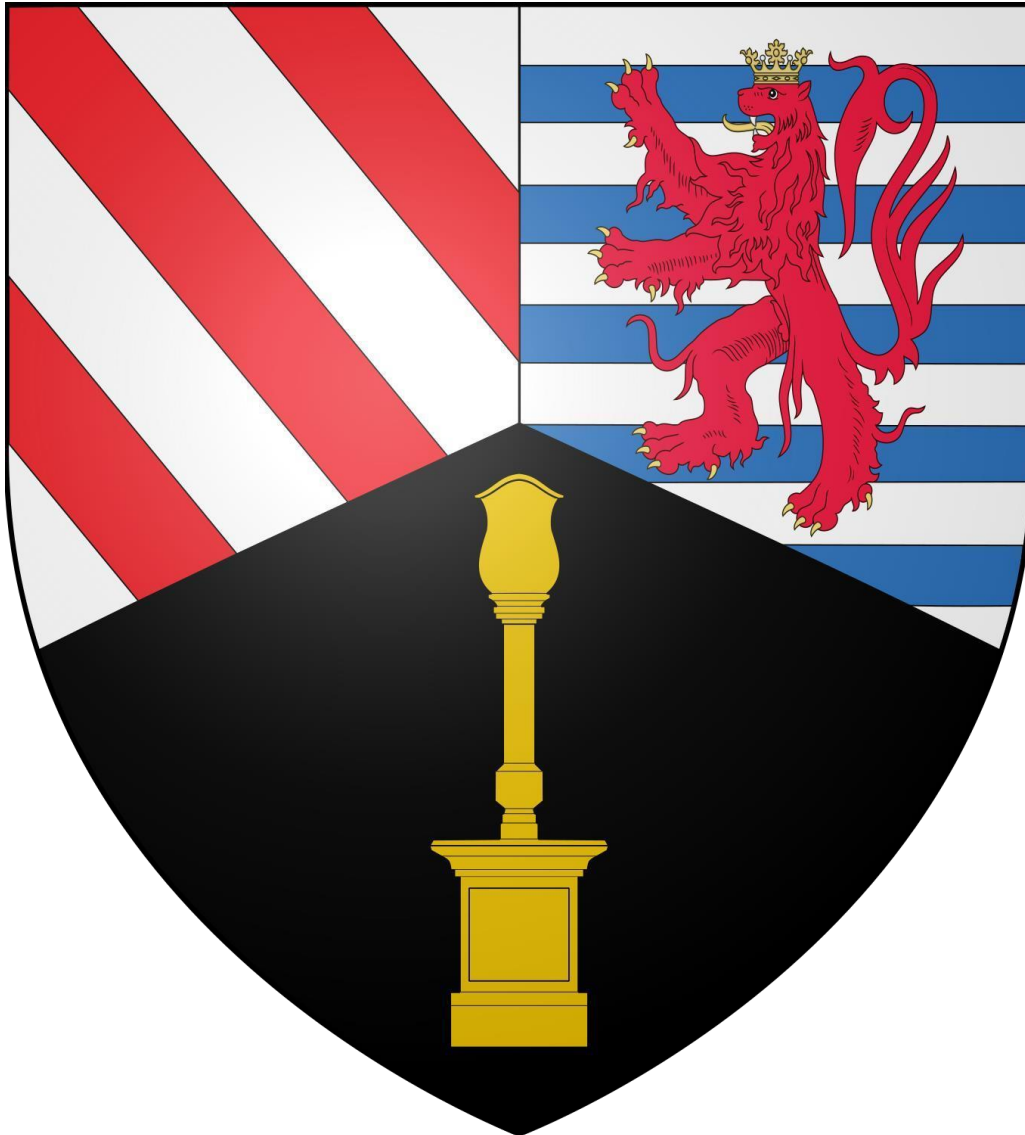
**Ancien blason des Seigneurs de Reiffenberg,**  
blason actuel de la commune d'Aubange



**Tiers représentant l'aire culturelle et linguistique traditionnelle du village:**  
- Croix lorraine si "gaumais"  
- Lion luxembourgeois si "luxembourgeois"

Tiers représentant la part propre à chaque village

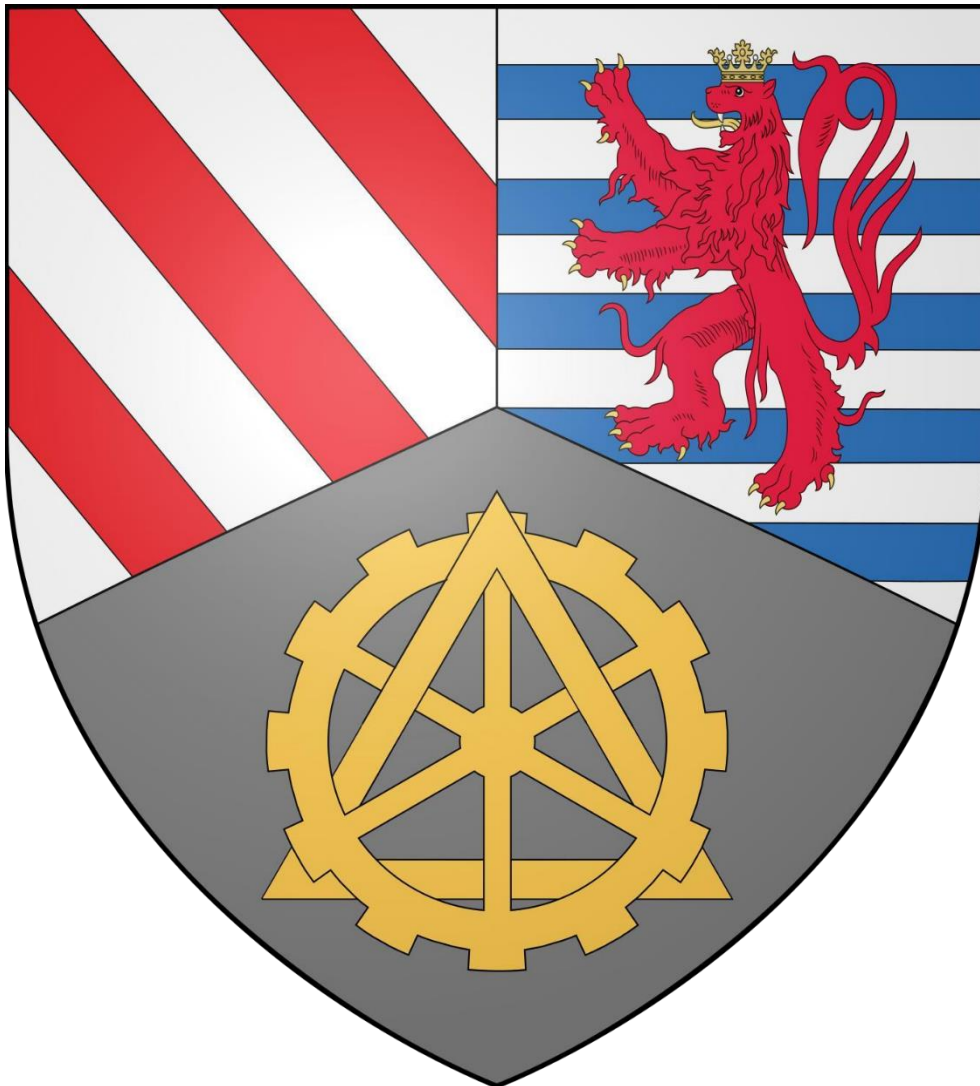
# Aix-sur-Cloie



Un village paisible, dont le noyau n'est pas découpé en deux par la route nationale. Étant un très ancien village bien préservé, le calvaire encastré dans le mur d'une ferme dans le centre d'Aix offre un symbole assez unique dans la commune, qui correspond aussi à l'idée qu'on se fait de ce village.

**Blasonnement** : Tiercé en pairle renversé : Au 1er d'argent à trois bandes de gueules, au 2ème burelé d'argent et d'azur de dix pièces au lion rampant de gueules, couronné, armé et lampassé d'or, la queue fourchue et passée en sautoir, au 3ème de sable au calvaire d'or.

# Athus



Peut-être l'idée la plus osée ou « radicale », on va l'admettre. Mais vu l'histoire unique d'Athus, cette ville, si on peut l'appeler ainsi, mérite un symbole unique et reconnaissable. Sur un fond *gris/cendré* (et non argent) représentant le passé sidérurgique imposant, l'engrenage symbolise l'industrie et l'esprit mi-ouvrier, mi- entrepreneur d'Athus.

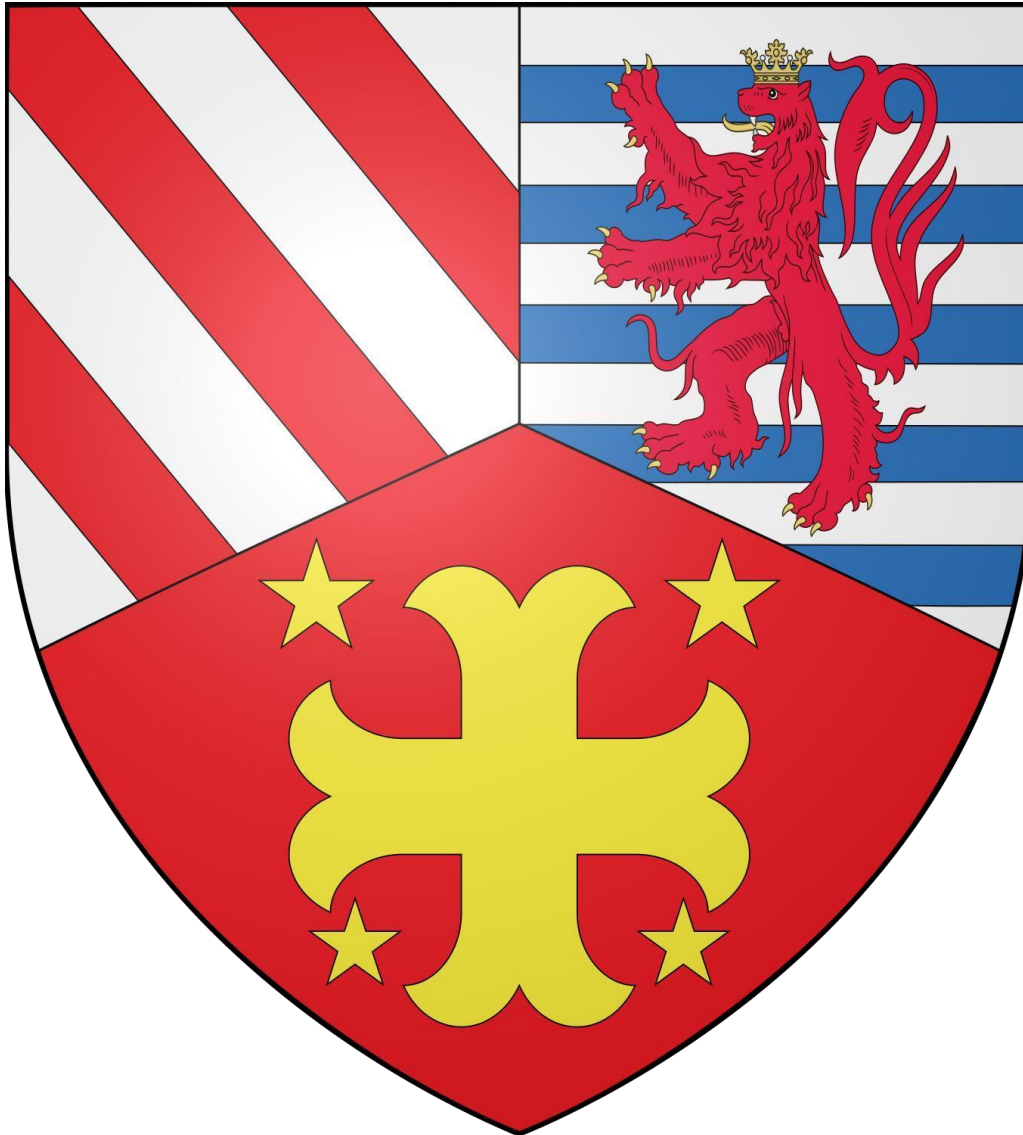
Cette roue industrielle est complétée par un triangle entrelacé dans celle-ci. Le triangle comporte trois significations :

1. le trois-frontières où se trouve la ville,
2. la stabilité d'Athus malgré toutes les crises vécues et son regard positif vers le futur, et
3. un A stylisé, faisant bien sûr allusion à la première lettre d'*Athus*.

**Blasonnement** : *Tiercé en pairle renversé : Au 1er d'argent à trois bandes de gueules, au 2ème burelé d'argent et d'azur de dix pièces au lion rampant de gueules, couronné, armé et lampassé d'or, la queue fourchue et passée en sautoir, au 3ème de cendré à la roue d'engrenage d'or entrelacée au triangle évidé d'or.*



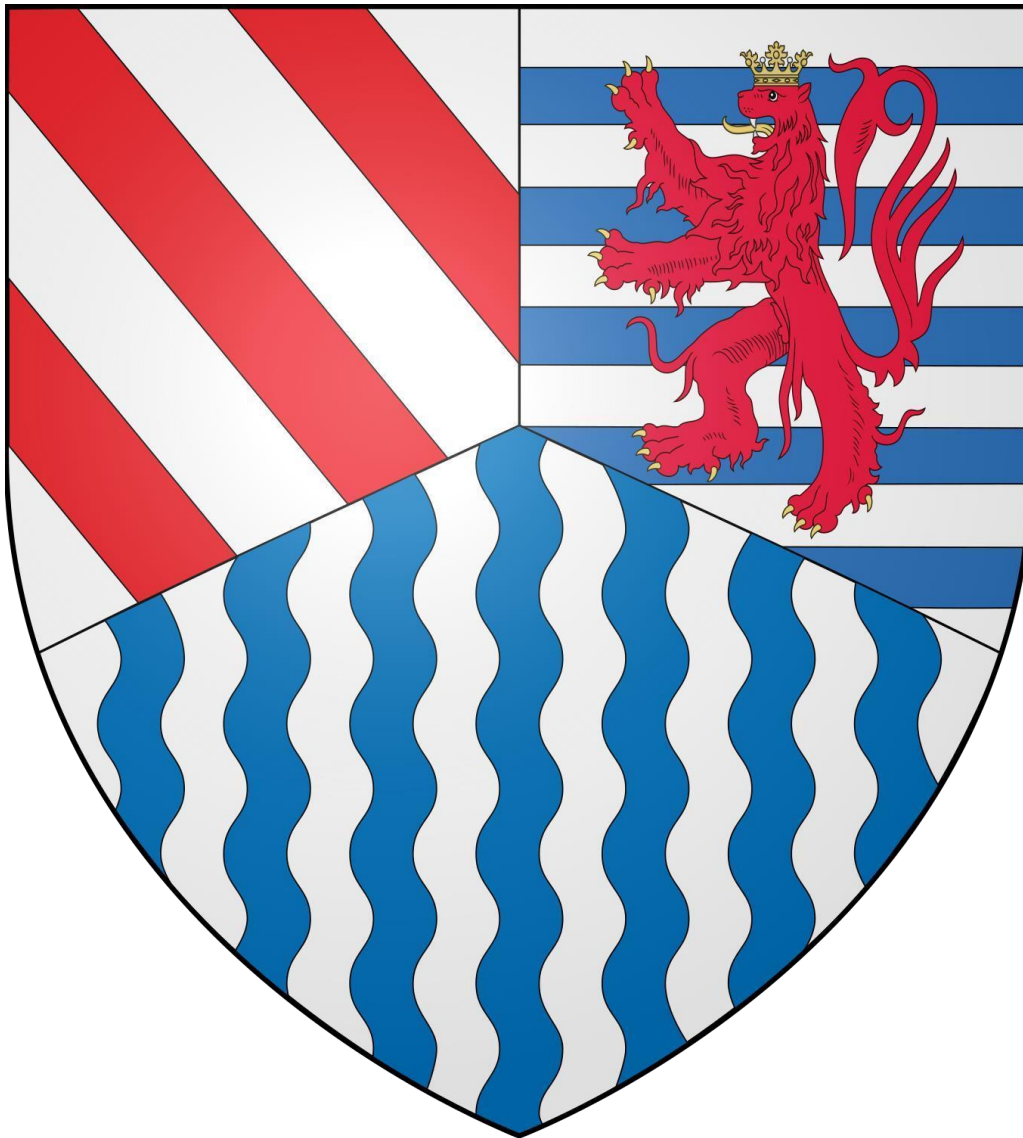
# Aubange



Le symbolisme étant plutôt simple ici, car les couleurs de la commune sont également présentes sur tous les autres blasons. La croix jaune sur un fond rouge est tirée de l'héraldique des anciens Seigneurs d'Obange, dont le domaine du *Clémarais* a longtemps été leur résidence.

**Blasonnement** : Tiercé en pairle renversé : Au 1er d'argent à trois bandes de gueules, au 2ème burelé d'argent et d'azur de dix pièces au lion rampant de gueules, couronné, armé et lampassé d'or, la queue fourchue et passée en sautoir, au 3<sup>ème</sup> de gueules à la croix ancrée d'or, accompagnée de quatre étoiles (de cinq ou sixrais) du même.

# Battincourt



Les sept lignes bleues représentent les sept sources qui donnent naissance à la Batte, rivière importante de la Lorraine belge, et qui donne son nom au village.

**Blasonnement** : Tiercé en pairle renversé : Au 1er d'argent à trois bandes de gueules, au 2ème burelé d'argent et d'azur de dix pièces au lion rampant de gueules, couronné, armé et lampassé d'or, la queue fourchue et passée en sautoir, au 3ème d'argent aux sept pals ondés d'azur.

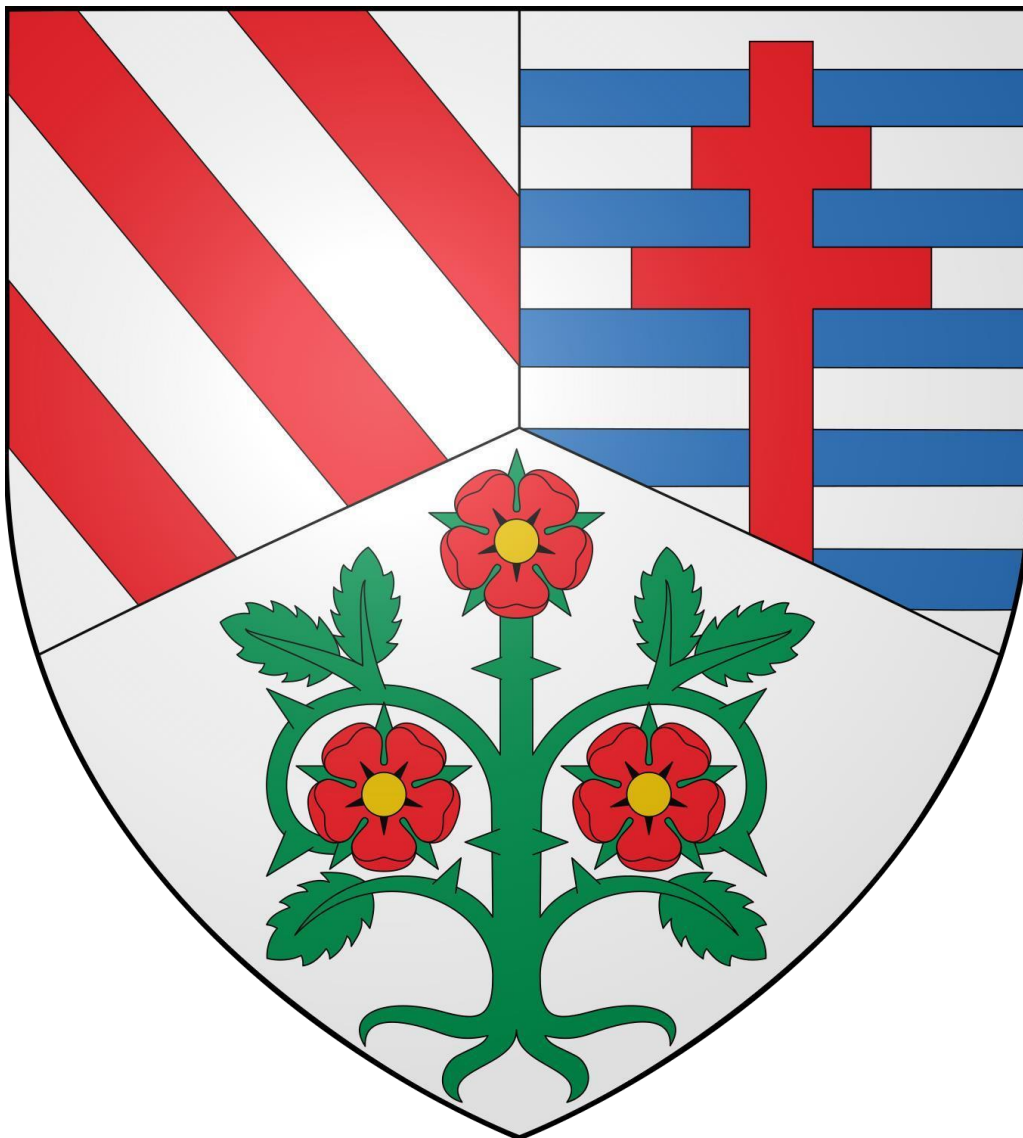
# Guerlange



Le cor de chasse sur le mont représente la légende de *Junker Dietz*, le chasseur qu'on pourrait entendre encore de nos jours pendant la nuit, chasser son gibier dans les bois de la frontière, entre Guerlange et Noedelange, parfois même jusqu'à Clémency et Messancy.

**Blasonnement** : Tiercé en pairle renversé : Au 1er d'argent à trois bandes de gueules, au 2ème burelé d'argent et d'azur de dix pièces au lion rampant de gueules, couronné, armé et lampassé d'or, la queue fourchue et passée en sautoir, au 3ème de gueules au mont sinople, au cor de chasse d'or.

# Halanzzy

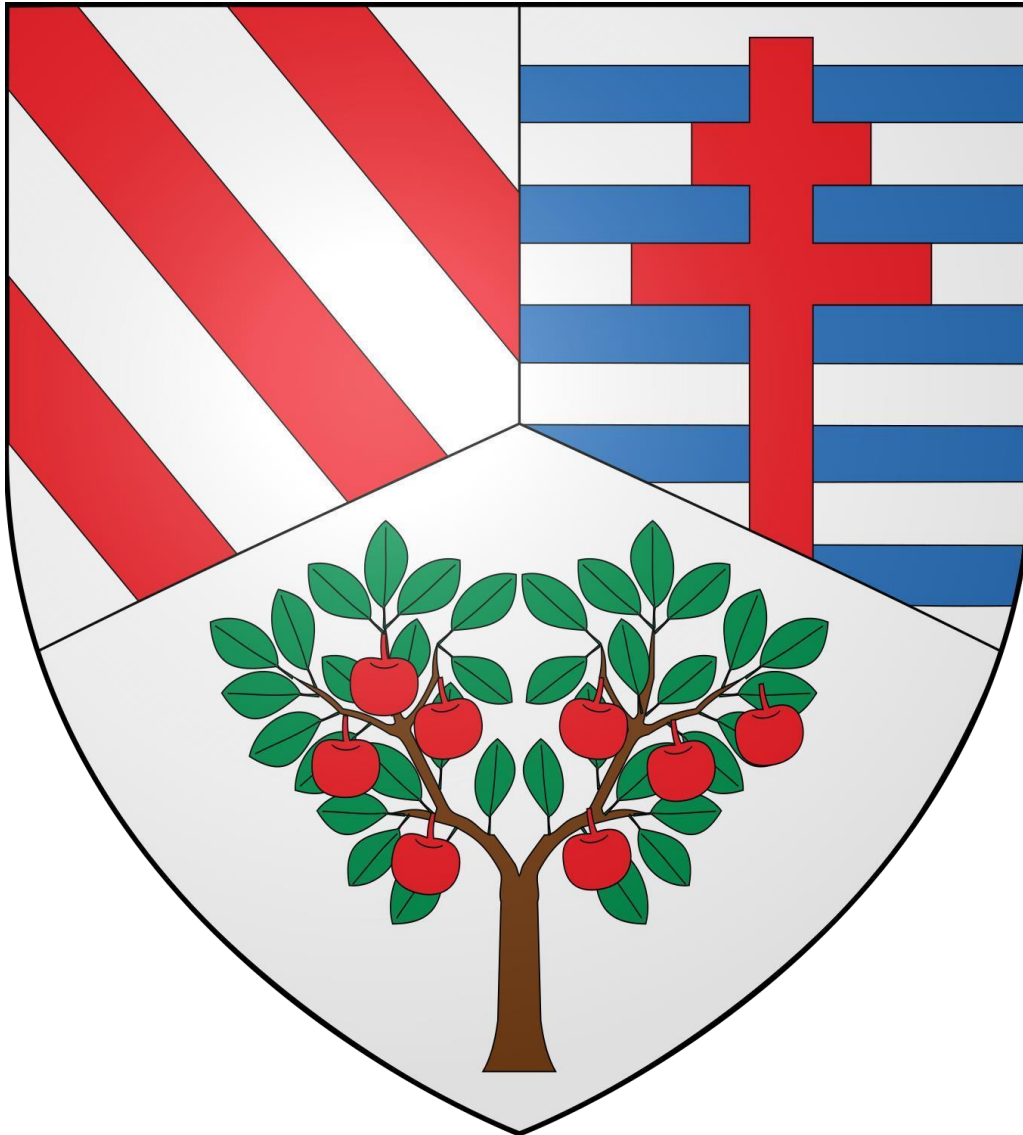


Le rosier à trois roses fait allusion au blason médiéval de la famille d'Halanzzy. La transformation de *trois roses en rosier à trois roses* a été choisie pour trois raisons différentes :

1. accentuer la transformation du village du Moyen-Âge à nos jours en quelque chose de plus que *l'endroit où habitaient les Seigneurs de Halanzzy*,
2. faire allusion aux trois villages qui faisaient part de la commune de Halanzzy avant la fusion des communes de 1977, et
3. éviter des éventuels soucis de droits d'auteur, les *Amis du Rail Halanzzy* ayant acquis, pour une raison inconnue, les droits du blason de la famille de Halanzzy.

**Blasonnement** : *Tiercé en pale renversé : Au 1er d'argent à trois bandes de gueules, au 2ème burelé d'argent et d'azur de dix pièces à la croix patriarcale de gueules, au 3ème d'argent au rosier sinople, aux trois roses de gueules.*

# Rachecourt



Qu'est-ce qui symbolise au mieux ce petit village, un peu plus caché que les autres ? La fête de la pomme bien sûr. Ici, un pommier représente d'une manière simple, mais efficace la grande fierté de Rachecourt.

**Blasonnement** : Tiercé en pairle renversé : Au 1er d'argent à trois bandes de gueules, au 2ème burelé d'argent et d'azur de dix pièces à la croix patriarcale de gueules, au 3ème d'argent au pommier au naturel, feuillé de sinople, fruité de gueules.

<b>Création de chemins et sentiers</b> (a) Commune : AUBANGE (b) Nom du village ou de l'entité : AUBANGE (c) Descriptif : Création de chemins et sentiers	Fiche n° M-P2
	Priorité : Lot 2
	Version initiale <input checked="" type="checkbox"/>
	Version actualisée ( / /20 ) <input type="checkbox"/>

## CRÉATION DE CHEMINS ET SENTIERS

### 1. Description du projet

Le projet consiste à valoriser, créer ou rouvrir des chemins de liaison et des sentiers pour les piétons au sein des villages, ou entre des villages proches sur le territoire communal.

Plusieurs tronçons ont déjà été identifiés :

- Une venelle entre le terrain de football, les écoles et le centre de Rachecourt ;
- Une venelle entre le centre de Rachecourt (la Strale), la N870 et la rue de Marne à Rachecourt ;
- Une liaison entre le Domaine de Clémarais et le centre d'Aubange ;
- Une liaison entre le Domaine de Clémarais et la source du Brüll ;
- Une liaison au sein du quartier Bikini (Rue Georges Gillet, Rue de Longwy, Rue de la Lisière) ;
- Entretien et réouverture du sentier entre la rue François Gillet vers la rue du Village à Aubange ;
- Une liaison entre le cimetière et la rue de la Gendarmerie à Aubange ;
- Une boucle sécurisée à partir de Battincourt ;
- Une liaison reliant les futurs quartiers au centre à Halanzy ;
- Signaler la servitude entre la rue de l'Étang et la rue Chanoine Ley à Battincourt ;
- Réouverture du chemin reliant le calvaire à l'entrée de Longeau à la rue Saint-Martin à Guerlange.

Notons que le sentier Aubange-Aix-sur-Cloie fait l'objet d'une demande de subside via PIMACY et le trottoir de la rue du Moulin de Halanzy au chemin de Barola via le PIC.

Concernant le village de Rachecourt, un travail plus approfondi a été réalisé par les habitants qui distinguent les sentiers dans le village et les balades autour du village :

- Pour les sentiers dans le village, le projet consiste à mettre en œuvre un circuit de sentiers permettant d'atteindre et de liaisonner -via la vallée- les équipements communautaires du village (scolaires et sportifs). Organiser et signaler une zone de circulation partagée par les différents utilisateurs autour de l'école semble en outre nécessaire.
- Concernant les parcours de sentiers et chemins ruraux autour du village, assez développés, le projet consiste à aménager ou bien entretenir les tronçons existants et à acquérir et aménager les tronçons manquants, c'est-à-dire les tronçons complémentaires pour concevoir des boucles de distances variables et répondre à la diversité des demandes (PMR, agriculteurs etc.). Ces sentiers devront être préservés des sports à moteurs pour répondre à la demande des habitants.

Une attention particulière devra être donnée dans la mise en œuvre à l'entretien.

### 2. Justification du projet

Le diagnostic partagé a permis d'identifier plusieurs enjeux centraux liés aux liaisons de mobilité douce pour le territoire d'Aubange : la valorisation et le développement des sentiers et chemins de promenades, le développement de la mobilité douce : un moyen pour faire découvrir le patrimoine d'Aubange, et la poursuite d'actions favorables en faveur de l'environnement.

La création de sentiers et la réouverture de certains chemins permettra de répondre à ces enjeux en développant les possibilités de promenades sur le territoire et en créant des liaisons adéquates.

Le Plan Communal de Mobilité (PCM) en cours d'élaboration a pour ambition de résoudre les problématiques rencontrées sur le territoire (telles que l'insécurité des piétons et le manque de voies lentes entre les villages), à travers une restructuration de l'offre de transports et le développement d'une mobilité douce. À travers son nouveau programme, la commune souhaite favoriser les déplacements alternatifs à la voiture, encourager l'intermodalité, réduire l'insécurité routière et améliorer la convivialité des espaces publics.

Plusieurs circuits de randonnées sillonnent déjà le territoire communal, néanmoins ces sentiers ne sont pas complets, pas entretenus ou encore méconnus de la population et des visiteurs. La commune d'Aubange dispose en outre de réels atouts environnementaux à valoriser notamment par les liaisons de mobilité douce : 22,6 % du territoire repris en zone Natura 2000, de nombreux sites de grand intérêt biologique, des arbres et haies remarquables et de multiples potentiels points de vue.

Les aménagements concernant les villages eux-mêmes, tel que Rachecourt, permettront quant à eux d'amener un peu de sérénité et de fluidité dans les déplacements (école etc.).

### 3. Lien à la stratégie

Le projet contribuera à la réalisation des objectifs stratégiques suivants :

<b>Objectif</b>	<b>3. Apporter des solutions durables pour tendre vers un environnement de qualité</b>
<b>Objectif opérationnel</b>	3.1 Développer la sécurité et valoriser les liaisons de mobilité douce

#### Liens avec d'autres stratégies et plans locaux et/ou transcommunaux :

- **Programme Stratégique Transversal (PST) 2019-2024** : Améliorer la mobilité douce ; Intégrer systématiquement dans toutes les politiques communales un volet relatif à la préservation de l'environnement ;
- **Plan de Cohésion Sociale (PCS) 2020-2025** : Éduquer à la propreté et au respect des aménagements de quartiers, plantations et mobiliers ;
- **Parc Naturel de Gaume (PNdG)** : Valoriser l'identité territoriale et ses ressources naturelles et humaines ;
- **Maisons du Tourisme** : Valoriser le territoire pour en faire une destination touristique à part entière ;
- **Syndicat d'Initiative** : Faire connaître la région ;
- **Plan Communal de Mobilité (PCM)** : Assurer la continuité du réseau piéton en rendant les traversées piétonnes existantes conformes aux PMR, en ajoutant des traversées piétonnes aux carrefours non équipés, en élargissant et/ou améliorant le revêtement des trottoirs et en luttant contre le stationnement sauvage ; Mettre en place un réseau de mobilité cyclable permettant d'assurer la continuité et la sécurité des déplacements à vélo à l'échelle communale et intercommunale, et desservant les principales polarités de la commune.

#### 4. Impacts attendus du projet sur la résilience du territoire et de la société

<b>SOCIAL</b>	★★ Contacts renforcés au sein de la population Amélioration de la santé des habitants
<b>ENVIRONNEMENT</b>	★★★ Amélioration du cadre de vie et quiétude des traversées
<b>ÉCONOMIE</b>	★★ Valorisation et attractivité du territoire

**Légende :** ★★★ Impact élevé ; ★★ Impact moyen ; ★ Impact faible ; ☹ Pas d'impact

Ce projet correspond à la **stratégie wallonne de développement durable** :



#### **Objectif 11 – Villes et communautés durables :**

**Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables** – Assurer l'accès à un logement, à des services de base et à des systèmes de transport sûrs ; Renforcer l'urbanisme durable et les efforts de préservation du patrimoine culturel et nature ; Réduire l'impact environnemental négatif des villes (notamment, la qualité de l'air et la gestion des déchets) et favoriser l'établissement des liens économiques, sociaux et environnementaux.

#### 5. Localisation et statut

Commune d'Aubange

#### 6. Parties prenantes et porteurs de projets

- **Porteur de projet :** Commune d'Aubange
- **Partenaires :** Syndicat d'Initiative, Maisons du Tourisme

#### 7. Programme de réalisation

##### Éléments dont il faut tenir compte pour définir la priorité de la fiche

Lors de la priorisation des projets, la CLDR a jugé le projet intéressant mais moins prioritaire, le plaçant en lot 2.

##### État du dossier

Plusieurs tronçons ont déjà été identifiés :

- Une venelle entre le terrain de football, les écoles et le centre de Rachecourt ;
- Une venelle entre le centre de Rachecourt (la Strale), la N870 et la rue de Marne à Rachecourt ;
- Une liaison entre le Domaine de Clémarais et le centre d'Aubange ;
- Une liaison entre le Domaine de Clémarais et la source du Brüll ;
- Une liaison au sein du quartier Bikini (Rue Georges Gillet, Rue de Longwy, Rue de la Lisière) ;
- Entretien et réouverture du sentier entre la rue François Gillet vers la rue du Village à Aubange ;
- Une liaison entre le cimetière et la rue de la Gendarmerie à Aubange ;
- Une boucle sécurisée à partir de Battincourt ;



- Une liaison reliant les futurs quartiers au centre à Halanzy ;
- Signaliser la servitude entre la rue de l'Étang et la rue Chanoine Ley à Battincourt ;
- Réouverture du chemin reliant le calvaire à l'entrée de Longeau à la rue Saint-Martin à Guerlange

### **Programme des travaux et/ou aménagements**

Sans objet.

### **Planification**

Mise en place d'un groupe de travail avec les citoyens, la commune et les autorités compétentes.

Identification des tronçons.

Réalisation des travaux

### **Démarches administratives à réaliser**

Obtention des permis nécessaires à la réalisation des sentiers.

### **Éléments à mettre en place pour assurer le bon usage et la pérennité de l'investissement réalisé**

Le suivi et l'entretien des chemins et sentiers.

## **8. Évaluation (en relation avec les objectifs visés et les effets attendus)**

### **Indicateurs de réalisation :**

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...)
Réalisation des aménagements	10	Commune d'Aubange

### **Indicateurs de résultat :**

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...)
Satisfaction des habitants	Bonne	Commune d'Aubange
Utilisation des sentiers	5X/jour	Commune d'Aubange

## **9. Annexes**

Sans objet.

<b>Création d'une maison de village à Aix-sur-Cloie</b> (a) Commune : AUBANGE (b) Nom du village ou de l'entité : AIX-SUR-CLOIE (c) Descriptif : Création d'une maison de village à Aix-sur-Cloie	Fiche n° M-P3
	Priorité : Lot 2
	Version initiale <input checked="" type="checkbox"/>
	Version actualisée ( / /20 ) <input type="checkbox"/>

## CREATION D'UNE MAISON DE VILLAGE À AIX-SUR-CLOIE

### 1. Description du projet

Le projet vise à créer une maison de village à Aix-sur-Cloie. L'objectif est de disposer d'une salle polyvalente de 80 à 100 personnes avec cuisine, rangements, sanitaires PMR, douches, vestiaires ainsi qu'un local avec un accès indépendant pour le club des jeunes du village.

Actuellement, l'ancienne école du village est utilisée comme salle de village le soir et le week-end. Elle est également utilisée comme cantine en semaine (2 rotations par temps de midi). La cohabitation étant difficile, des réflexions ont été menées pour mieux organiser les usages.

Notons que via le budget participatif, les jeunes vont bénéficier d'un espace de stockage pour leur matériel qui permettra provisoirement d'organiser leurs petites réunions.

Actuellement, la localisation n'est pas définie.

Suite aux différentes rencontres, il avait été envisagé de situer la future maison de village à l'arrière du cimetière à proximité du centre du village, le long de la rue Reifenberg. Cependant aux vues des questions de cohabitation, cette solution n'a pas été entérinée et d'autres localisations sont recherchées.

Ainsi, la Commune a questionné la Fabrique d'église - qui dispose d'une parcelle près de l'école - afin de savoir si elle était prête à la vendre. La Fabrique a répondu ne pas être disposée à vendre la parcelle, mais celle-ci pourrait être échangée avec un autre bien de même nature, c'est-à-dire constructible, et de prix supérieur à la valeur vénale.

### 2. Justification du projet

Aix-sur-Cloie est un village très dynamique en termes associatifs et au niveau jeunesse avec un Club des Jeunes très actif (il organise régulièrement des activités villageoises et qui souhaite se développer).

Actuellement, ces associations partagent avec la cantine scolaire un petit bâtiment particulièrement peu polyvalent. Un nouvel équipement apparaît indispensable pour permettre aux habitants de se rencontrer et d'échanger dans de bonnes conditions.

Malheureusement, la salle actuelle (ancien école) ne peut être agrandie (parcelle enclavée, calvaire classé sur sa façade). Une autre localisation est à identifier. Les recherches ont permis d'identifier deux possibilités :

- L'une sur une parcelle communale, au sein du cimetière. Ce qui peut poser des questions de coexistence entre les deux fonctions et de place à conserver pour les tombes du cimetière.
- L'autre sur une parcelle de la fabrique d'église, en face de l'école. Ce qui pose le problème de la propriété (nécessité d'échange de parcelle avec conditions).

Le diagnostic partagé a mis en évidence un manque de contacts entre les différentes communautés des villages. L'aménagement de lieux de convivialité intérieurs et extérieurs va permettre aux différents. Ces lieux permettront également d'accueillir les nouveaux habitants de la commune.

La population avait exprimé à plusieurs reprises les besoins différents des habitants selon les tranches d'âges : un besoin de lieux de rencontres pour les adolescents et un besoin de briser la solitude pour les plus âgés. Lors des CLDR, la population a insisté sur le côté intergénérationnel que ces lieux devront avoir. Ces espaces seront accessibles et sécurisés et permettront ainsi de renforcer les relations et les solidarités entre habitants.

La maison de village à Aix-sur-Cloie répond à plusieurs enjeux : des liens et des solidarités à stimuler entre les villages de la commune, la transmission d'une identité collective, du patrimoine et de l'histoire locale, et le soutien de la vie associative sur le territoire.

On peut anticiper plusieurs effets multiplicateurs liés à la réalisation d'une maison de village ; la dynamisation de la vie villageoise, le développement de nouvelles activités et initiatives, le renforcement de la convivialité et des échanges, et l'intégration des différentes populations dans la vie locale.

### 3. Lien à la stratégie

Le projet contribuera à la réalisation des objectifs stratégiques suivants :

Objectif	2. Favoriser la convivialité et les échanges dans les villages
Objectif opérationnel	2.1 Offrir des lieux de convivialité de qualité (intérieurs, extérieurs) et des animations afin de renforcer les relations et solidarités entre les habitants

#### Liens avec d'autres stratégies et plans locaux et/ou transcommunaux :

- **Programme Stratégique Transversal (PST) 2019-2024** : Soutenir et développer la culture et assurer la préservation de notre patrimoine ; Contribuer au développement individuel de nos citoyens et à la cohésion sociale par l'éducation, le sport, la culture et l'emploi ;
- **Plan de Cohésion sociale (PCS)** : Contribuer à la construction d'une société solidaire et coresponsable pour le bien-être de tous ;
- **Parc Naturel de Gaume (PNdG)** : Améliorer la cohésion sociale et la qualité de vie dans les villages.

### 4. Impacts attendus du projet sur la résilience du territoire et de la société

<b>SOCIAL</b>	★★★ Échanges, solidarité et convivialité
<b>ENVIRONNEMENT</b>	☹ Le projet n'a pas d'impact environnemental particulier
<b>ÉCONOMIE</b>	★★ Attractivité du village et retombées indirectes

**Légende :** ★★★ Impact élevé ; ★★ Impact moyen ; ★ Impact faible ; ☹ Pas d'impact

Ce projet correspond à la **stratégie wallonne de développement durable** :



**Objectif 11 – Villes et communautés durables :**

**Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables** – Assurer l'accès à un logement, à des services de base et à des systèmes de transport sûrs ; Renforcer l'urbanisme durable et les efforts de préservation du patrimoine culturel et nature ; Réduire l'impact environnemental négatif des villes (notamment, la qualité de l'air et la gestion des déchets) et favoriser l'établissement des liens économiques, sociaux et environnementaux.

## 5. Localisation et statut

Aix-sur-Cloie

## 6. Parties prenantes et porteurs de projets

- **Porteur de projet** : Commune d'Aubange
- **Partenaires** : Les associations, le Club des Jeunes

## 7. Programme de réalisation

### Éléments dont il faut tenir compte pour définir la priorité de la fiche

- L'option de départ de réaménager et d'agrandir l'immeuble actuel (ancienne école) a été abandonnée au profit de la création d'un nouveau bâtiment situé à l'arrière du cimetière communal. Toutefois, la localisation du cimetière a été questionnée lors de la CLDR de fin d'année 2022 et d'autres options sont envisagées. La localisation actuellement visée appartient à la Fabrique d'Église et des démarches sont en cours pour obtenir un droit réel sur le terrain. Si la demande n'est pas approuvée, une autre localisation devra être trouvée.

### État du dossier

- Recherche des propriétés réalisée.
- Les discussions entre la Fabrique d'église et la commune pour le terrain sont en cours.

### Programme des travaux et/ou aménagements

Sans objet.

### Planification

Désignation d'un lieu pour la maison de village.

### Démarches administratives à réaliser

Obtention des permis nécessaires à la bonne réalisation des travaux.

### Éléments à mettre en place pour assurer le bon usage et la pérennité de l'investissement réalisé

Mise en place d'un comité de gestion de la salle

**8. Évaluation (en relation avec les objectifs visés et les effets attendus)****Indicateurs de réalisation :**

<b>Intitulé de l'indicateur</b>	<b>Valeur cible</b>	<b>Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...)</b>
Aménagement de la maison de village	1	Commune d'Aubange

**Indicateurs de résultat :**

<b>Intitulé de l'indicateur</b>	<b>Valeur cible</b>	<b>Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...)</b>
Utilisation de la salle	4X/semaine	Commune d'Aubange
Satisfaction des habitants	Bonne	Commune d'Aubange

**9. Annexes**

Sans objet.

## Création de liaisons de mobilité cyclo-active inter-villages

(a) Commune : AUBANGE

(b) Nom du village ou de l'entité : AUBANGE

(c) Descriptif : Création de liaisons de mobilité cyclo-active inter-villages

Fiche n° M-P4

Priorité : Lot 2

Version initiale



Version actualisée ( / /20 )



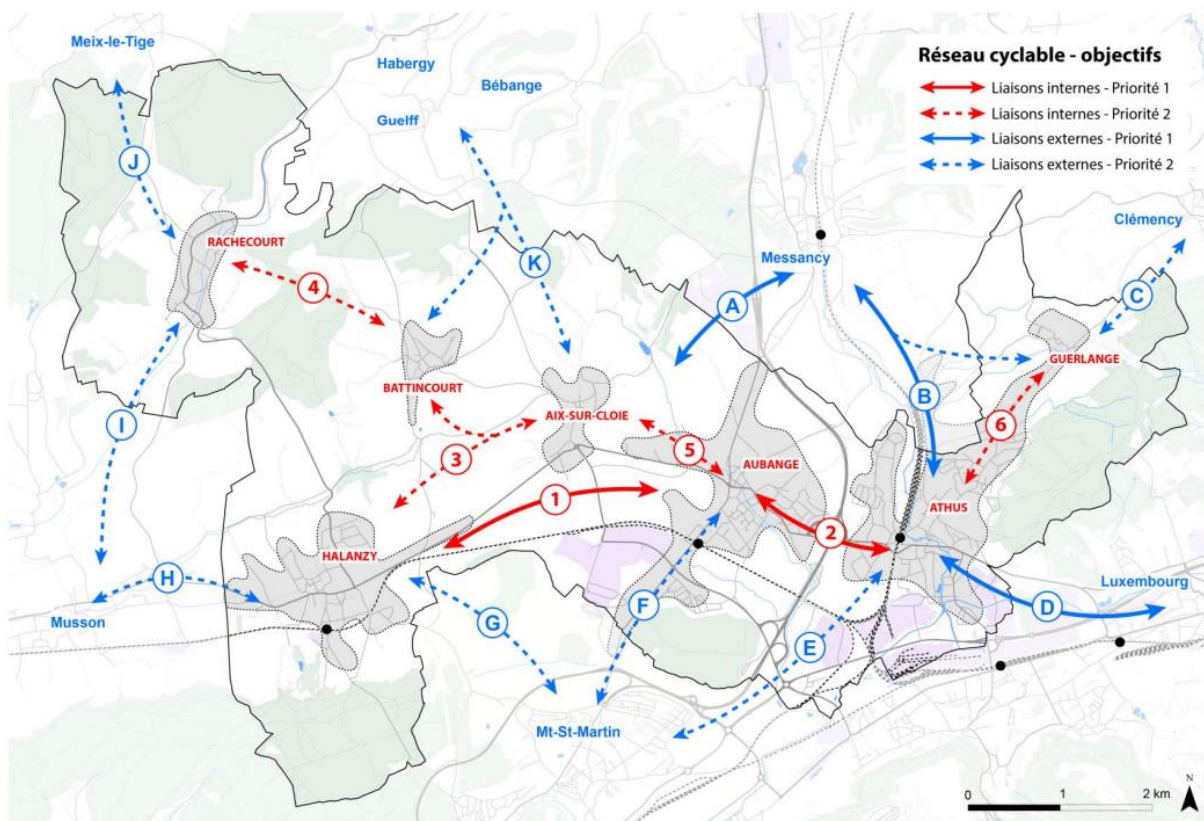
# CRÉATION DE LIAISONS DE MOBILITÉ CYCLO-ACTIVE INTER-VILLAGES

## 1. Description du projet

Le projet consiste à créer des liaisons inter-villages axées cyclistes sur le territoire communal.

Ces liaisons se basent sur schéma cyclable communal déterminé dans le cadre du Plan Communal de Mobilité. Ce travail a été réalisé de manière parallèle et complémentaire à l'élaboration du PCDR. Ainsi le groupe de travail « mobilité » d'octobre 2021 a été réalisé conjointement aux processus ODR et PCM.

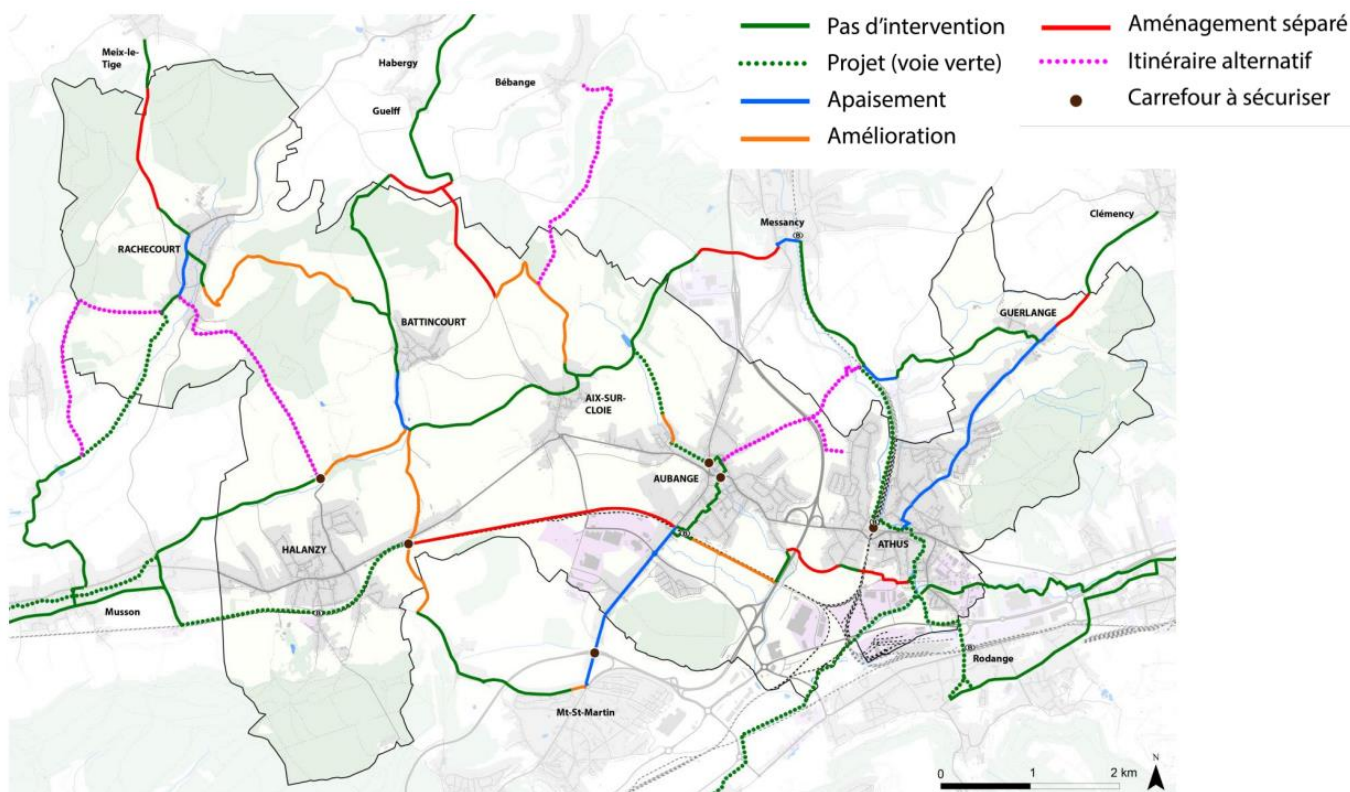
### Objectifs du réseau cyclable (PCM)



Pour les liaisons internes à la communes plusieurs tronçons ont été identifiés et des priorités sont proposées par le PCM :

En priorité 1	1- Halanzy-Aubange 2- Aubange-Athus
En priorité 2	3- Aix-sur-Cloie-Halanzy-Battincourt 4- Battincourt-Rachecourt 5- Guerlange-Athus

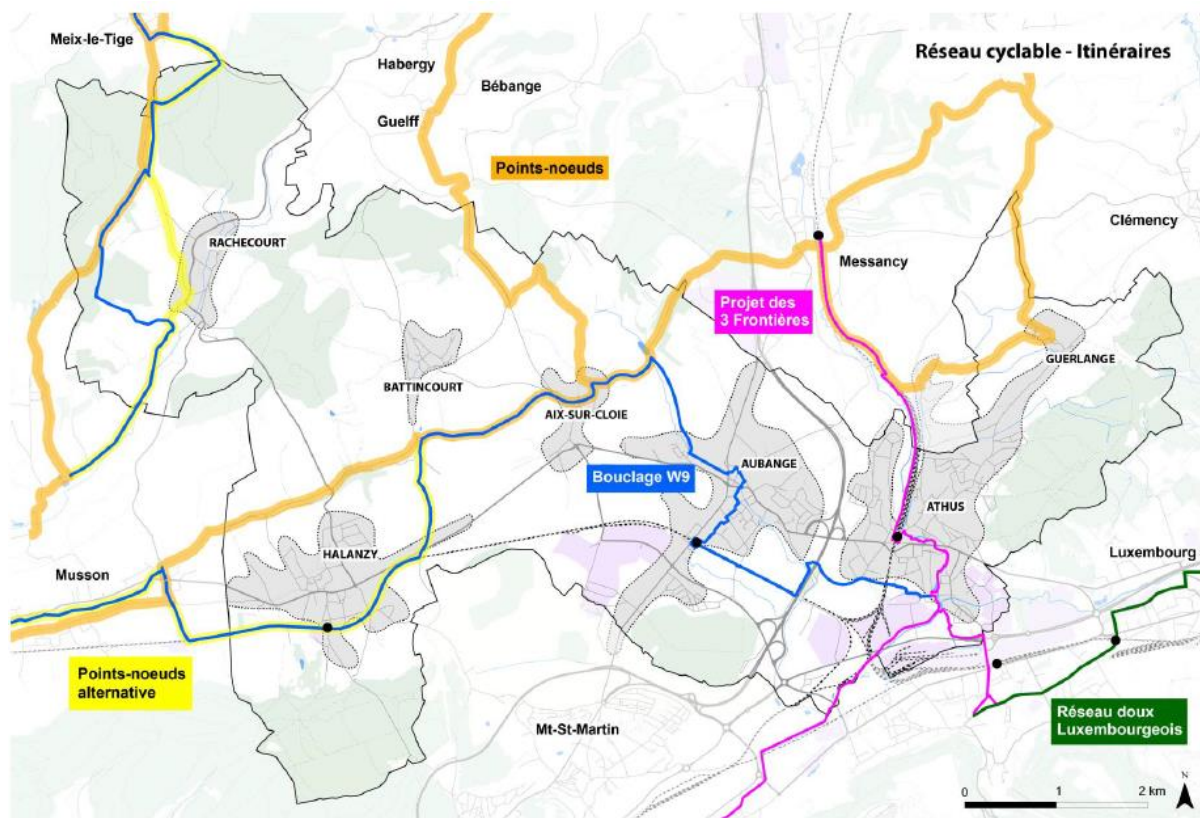
## Aménagements proposés du réseau cyclable (PCM)



Concernant spécifiquement la rue du Moulin (Halanzay-Battincourt) évoquée par les citoyens, il s'agirait d'une amélioration (trottoir ou sentier parallèle). Actuellement il n'y a pas d'espace pour les piétons alors que la rue permet de rejoindre le chemin Barolat, qui est très fréquenté. Un problème est aussi constaté au niveau de sa traversée pour rejoindre la rue vers Battincourt.

## 2. Justification du projet

Le territoire d'Aubange est plutôt bien desservi par les réseaux de mobilité routier, en transports en commun et ferré. Cependant, il n'y a pas d'infrastructure cyclable sauf quelques chemins réservés aux modes doux (ex. le route près de Battincourt vers Aix-sur-Cloie). Plusieurs projets existent : la boucle W9 (itinéraire régional de longue distance n° 9), le projet Interreg des 3 frontières reliant Messancy, Longwy et Rodange via Aubange sans oublier le réseau points-nœuds à vocation touristique avec un simple balisage.

*Liaisons existantes ou en projet (PCM)*

Les besoins en matière de mobilité douce sont donc très importants et fortement souhaité par la population lors des réunions d'information-consultation et pendant les travaux de la CLDR. C'est aussi un objectif important pour le nouveau Plan Communal de Mobilité

Le Plan Communal de Mobilité (PCM) a pour ambition de résoudre les problématiques rencontrées sur le territoire (telles que l'insécurité des piétons et le manque de voies lentes entre les villages), à travers une restructuration de l'offre de transports et le développement d'une mobilité douce. À travers son nouveau programme, la commune souhaite favoriser les déplacements alternatifs à la voiture, encourager l'intermodalité, réduire l'insécurité routière et améliorer la convivialité des espaces publics.

Aubange est aussi l'une des « Communes pilotes Wallonie cyclable » et a obtenu dans ce cadre une subvention afin d'améliorer et de développer l'offre cyclable sur le territoire. L'appel à projets de la Région wallonne prévoit la définition d'une stratégie de développement de l'usage du vélo au quotidien en créant notamment des pistes cyclables et des infrastructures en faveur des cyclistes.

### 3. Lien à la stratégie

Le projet contribuera à la réalisation des objectifs stratégiques suivants :

<b>Objectif</b>	<b>3. Apporter des solutions durables pour tendre vers un environnement de qualité</b>
-----------------	--



<b>Objectif opérationnel</b>	3.1 Développer la sécurité et valoriser les liaisons de mobilité douce
------------------------------	--

#### Liens avec d'autres stratégies et plans locaux et/ou transcommunaux :

- **Programme Stratégique Transversal (PST) 2019-2024** : Améliorer la mobilité douce ; Intégrer systématiquement dans toutes les politiques communales un volet relatif à la préservation de l'environnement ;
- **Parc Naturel de Gaume (PNdG)** : Valoriser l'identité territoriale et ses ressources naturelles et humaines ;
- **Maisons du Tourisme** : Valoriser le territoire pour en faire une destination touristique à part entière ;
- **Syndicat d'Initiative** : Faire connaître la région ;
- **Plan Communal de Mobilité (PCM)** : Mettre en place un réseau de mobilité cyclable permettant d'assurer la continuité et la sécurité des déplacements à vélo à l'échelle communale et intercommunale, et desservant les principales polarités de la commune.

#### 4. Impacts attendus du projet sur la résilience du territoire et de la société

<b>SOCIAL</b>	★★ Santé, résilience et échanges
<b>ENVIRONNEMENT</b>	★★★ Amélioration du cadre de vie des habitants
<b>ÉCONOMIE</b>	★★ Retombées indirectes liées

**Légende :** ★★★ Impact élevé ; ★★ Impact moyen ; ★ Impact faible ; ☹ Pas d'impact

Ce projet correspond à la **stratégie wallonne de développement durable** :



#### **Objectif 11 – Villes et communautés durables :**

**Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables** – Assurer l'accès à un logement, à des services de base et à des systèmes de transport sûrs ; Renforcer l'urbanisme durable et les efforts de préservation du patrimoine culturel et nature ; Réduire l'impact environnemental négatif des villes (notamment, la qualité de l'air et la gestion des déchets) et favoriser l'établissement des liens économiques, sociaux et environnementaux.

Ce projet répond aussi aux **enjeux du CODT** en termes de :

- Lutte contre l'étalement urbain et l'utilisation rationnelle des territoires et ressources ;
- Développement socio-économique et attractivité territoriale ;
- Gestion qualitative du cadre de vie.

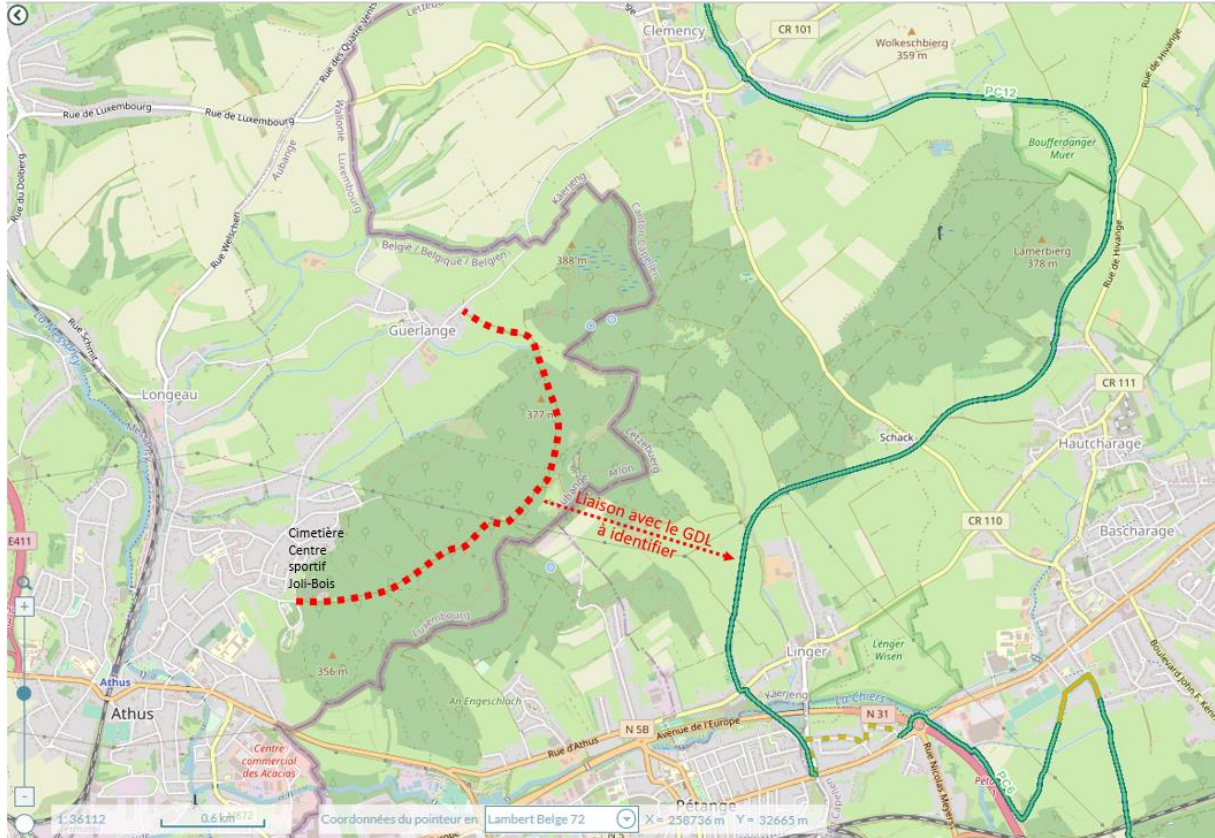
#### 5. Localisation et statut

Commune d'Aubange

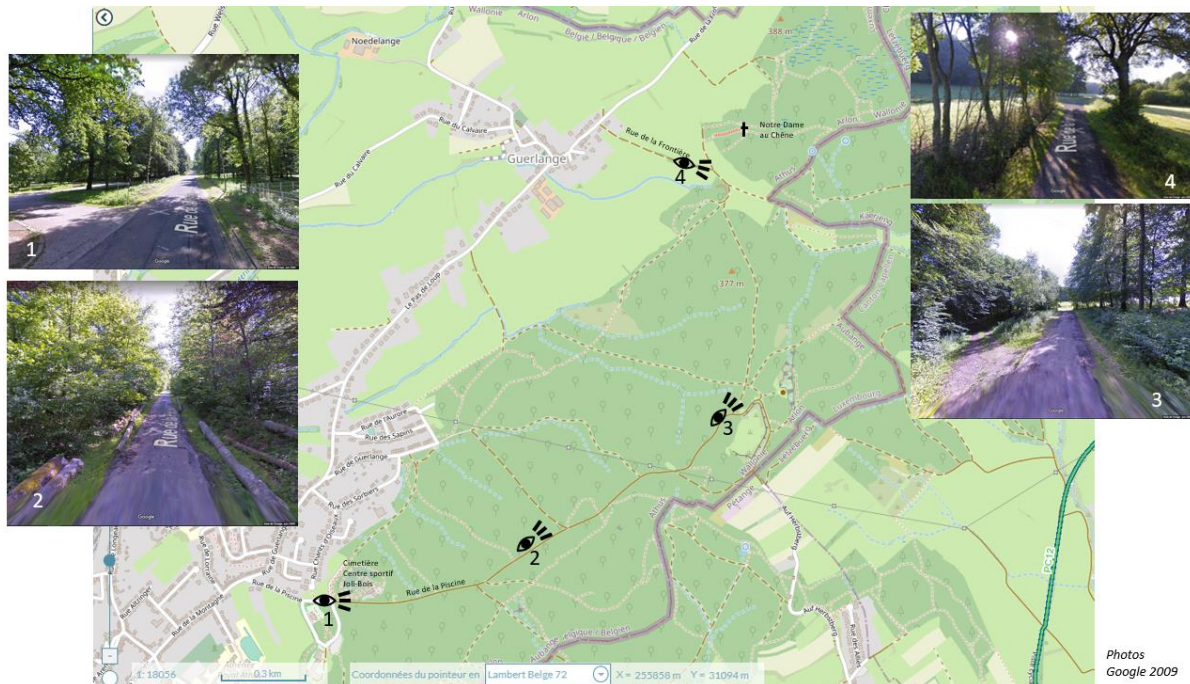
Pour Guerlange – Athus : Un tronçon, passant par la forêt et sur des propriétés communales a été identifié. Il est parallèle à la route existante (rue du Pas de loup que le PCM prévoit d'être

« apaisée », celle-ci disposant déjà de dispositifs ralentisseurs) et pourra être mis en relation avec la PC 12 grand-ducale (liaison à identifier). Ce tronçon devra cependant faire l'objet d'une étude plus approfondie

*Tronçon identifié*



*Photos*



## 6. Parties prenantes et porteurs de projets

- **Porteur de projet** : Commune d'Aubange
- **Partenaires** : Maisons du Tourisme, Syndicat d'Initiative

## 7. Programme de réalisation

### Éléments dont il faut tenir compte pour définir la priorité de la fiche

Lors de la priorisation des projets, la CLDR a jugé le projet intéressant mais moins prioritaire, le plaçant en lot 2.

### État du dossier

Le Plan Communal de Mobilité a été validé

### Programme des travaux et/ou aménagements

Sans objet.

### Planification

Sans objet.

### Démarches administratives à réaliser

Obtention des permis nécessaires à la réalisation de la liaison.

### Éléments à mettre en place pour assurer le bon usage et la pérennité de l'investissement réalisé

Actions de sensibilisation à la propreté et entretien du tronçon.

## 8. Évaluation (en relation avec les objectifs visés et les effets attendus)

### Indicateurs de réalisation :

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...)
Réalisation de la liaison	1	Commune d'Aubange

### Indicateurs de résultat :

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...)
Utilisateurs de la liaison	100/mois	Commune d'Aubange

## 9. Annexes

Sans objet

<b>Création d'un espace extérieur de jeux ou de convivialité pour les enfants à Guerlange</b> <b>(a) Commune : AUBANGE</b> <b>(b) Nom du village ou de l'entité : GUERLANGE</b> <b>(c) Descriptif : Création d'un espace extérieur de jeux ou de convivialité pour les enfants à Guerlange</b>	Fiche n° M-P5
	Priorité : Lot 2
	Version initiale <input checked="" type="checkbox"/>
	Version actualisée ( / /20 ) <input type="checkbox"/>

## CRÉATION D'UN ESPACE EXTÉRIEUR DE JEUX OU DE CONVIVIALITÉ POUR LES ENFANTS À GUERLANGE

### 1. Description du projet

Le projet consiste à créer un espace extérieur de jeux ou de convivialité pour les enfants à Guerlange.

L'aménagement envisagé et la localisation sont encore à préciser. En raison du peu de place actuellement, l'espace situé à l'arrière de la salle de village (la Stuff) pourrait être acheté pour agrandir le parking et y aménager une aire de jeux.

Notons que des bancs vont bientôt être installés au niveau de l'église.

Des œuvres d'art en lien avec les spécificités locales pourront être intégrées au sein de ces aménagements, comme des évocations du passé sidérurgique du territoire ou bien des productions d'artistes locaux.

Une attention à l'environnement sera portée dans la manière de concevoir et d'agencer l'espace de convivialité (lampes LED etc.).

### 2. Justification du projet

Le diagnostic partagé a mis en évidence un manque de contacts entre les différentes communautés de la commune et dans les villages. Des lieux de convivialité vont donc permettre aux habitants de se rencontrer, d'échanger, etc. Des besoins différents avaient été mis en évidence selon les tranches d'âges : un besoin de lieux de rencontres pour les plus jeunes et un besoin de briser l'isolement pour les plus âgés.

Un espace extérieur destiné aux enfants permettrait de répondre à ces besoins divers lié à la convivialité. Tout d'abord pour les enfants via les modules de jeux ou autre, puis pour les plus âgés qui accompagnent les enfants et développent des échanges spontanés. Ces lieux de rencontres qui favorisent les contacts intergénérationnels permettront de renforcer les relations et les solidarités entre les habitants, ce qui a été maintes fois soulevé par les membres de la CLDR.

A Guerlange particulièrement, le manque de lieux de rencontres pour les jeunes et les enfants a été clairement exprimé par les habitants. C'est aussi le seul village qui ne dispose pas d'espace de jeux pour les plus jeunes.

Plusieurs effets sont attendus de la mise en place d'un espace extérieur de jeux ou de convivialité pour les enfants à Guerlange : la dynamisation de la vie villageoise, le renforcement de la convivialité, du dialogue et des échanges, et la stimulation des liens entre les générations.

### 3. Lien à la stratégie

Le projet contribuera à la réalisation des objectifs stratégiques suivants :

<b>Objectif</b>	<b>2. Favoriser la convivialité et les échanges dans les villages</b>
<b>Objectif opérationnel</b>	2.1 Offrir des lieux de convivialité de qualité (intérieurs, extérieurs) et des animations afin de renforcer les relations et solidarités entre les habitants

#### Liens avec d'autres stratégies et plans locaux et/ou transcommunaux :

- **Programme Stratégique Transversal (PST) 2019-2024** : Contribuer au développement individuel de nos citoyens et à la cohésion sociale par l'éducation, le sport, la culture et l'emploi ; Intégrer systématiquement dans toutes les politiques communales un volet relatif à la préservation de l'environnement ;
- **Plan de Cohésion Sociale (PCS) 2020-2025** : Organiser des activités d'intégration collective qui travaillent à la convivialité et l'entraide de manière permanente et continue afin de renforcer le sentiment d'appartenance ;
- **Parc Naturel de Gaume (PNdG)** : Améliorer la cohésion sociale et la qualité de vie dans les villages.

### 4. Impacts attendus du projet sur la résilience du territoire et de la société

<b>SOCIAL</b>	★★★Échanges, solidarité et convivialité
<b>ENVIRONNEMENT</b>	★★Amélioration du cadre de vie
<b>ÉCONOMIE</b>	★ Attractivité du village de Guerlange

**Légende :** ★★★ Impact élevé ; ★★ Impact moyen ; ★ Impact faible ; ☹ Pas d'impact

Ce projet correspond à la **stratégie wallonne de développement durable** :



#### **Objectif 11 – Villes et communautés durables :**

**Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables** – Assurer l'accès à un logement, à des services de base et à des systèmes de transport sûrs ; Renforcer l'urbanisme durable et les efforts de préservation du patrimoine culturel et nature ; Réduire l'impact environnemental négatif des villes (notamment, la qualité de l'air et la gestion des déchets) et favoriser l'établissement des liens économiques, sociaux et environnementaux.

### 5. Localisation et statut

Guerlange

### 6. Parties prenantes et porteurs de projets

- **Porteur de projet** : Commune d'Aubange
- **Partenaires** : Habitants

## 7. Programme de réalisation

### Éléments dont il faut tenir compte pour définir la priorité de la fiche

Lors de la priorisation des projets, la CLDR a jugé le projet intéressant mais non prioritaire, le plaçant en lot 2.

Guerlange est le seul village de la commune qui n'a pas d'espace de jeux sur son territoire mais aucun terrain communal n'est disponible.

### État du dossier

Sans objet.

### Programme des travaux et/ou aménagements

Sans objet.

### Planification

- Réalisation d'un état des lieux des espaces disponibles
- Choix d'un terrain et Achat
- Consultation des usagers
- Réalisation

### Démarches administratives à réaliser

Sans objet.

### Éléments à mettre en place pour assurer le bon usage et la pérennité de l'investissement réalisé

L'entretien des espaces de jeux et de convivialité.

## 8. Évaluation (en relation avec les objectifs visés et les effets attendus)

### Indicateurs de réalisation :

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...)
Aménagement de l'espace de convivialité	1	Commune d'Aubange

### Indicateurs de résultat :

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...)
Utilisation de l'espace	10 personnes/jour	Commune d'Aubange

## 9. Annexes

Sans objet.

<b>Développement d'itinéraires VTT entre tous les villages de la Commune</b> <b>(a) Commune : AUBANGE</b> <b>(b) Nom du village ou de l'entité : AUBANGE</b> <b>(c) Descriptif : Développement d'itinéraires VTT entre tous les villages de la Commune</b>	Fiche n° IM-P1
	Priorité : Lot 2
	Version initiale <input checked="" type="checkbox"/>
	Version actualisée ( / /20 ) <input type="checkbox"/>

## DÉVELOPPEMENT D'ITINÉRAIRES VTT ENTRE TOUS LES VILLAGES DE LA COMMUNE

### 1. Description du projet

Le projet consiste à développer des itinéraires VTT entre tous les villages de la commune. Ces itinéraires seront balisés de manière essentiellement virtuelle via des traces gpx, régulièrement utilisées par les Vététistes.

Des petits aménagements pourraient être installés pour équiper ces nouveaux itinéraires (équipement d'entretien pour les vélos, des bornes de réparation VTT/vélos à la gare d'Halanzay et au Clémarais quand la liaison Aubange-Aix-sur-Cloie sera réalisée, etc.). Des espaces de loisirs pourraient aussi être développés le long des tronçons afin de favoriser la convivialité et la visibilité des circuits.

Les villages concernés pourront être dans un premier temps Rachecourt, Halanzay, Battincourt et Aix-sur-Cloie. En effet relier tous les villages n'est pas encore possible étant donné que des coupures existent entre Aubange et Athus (A28 par exemple). Cependant, les circuits pourront à terme utiliser les liaisons de mobilité douces prévues dans le schéma cyclable et le PCM.

Un itinéraire de 9 km a été balisé par la Maison du Tourisme entre Aix-sur-Cloie et Battincourt, le circuit GALLOR.

Si le balisage physique est coûteux, organiser un circuit numérique est relativement simple. De plus c'est de cette manière que fonctionnent les Vététistes de manière générale. Le Syndicat d'Initiatives est d'ailleurs d'accord de développer et mettre en avant des circuits numériques VTT entre Rachecourt, Halanzay, Battincourt et Aix-sur-Cloie.

Concernant le village de Rachecourt, l'élaboration de tels itinéraires est considérée comme nécessaire et essentielle par les habitants.

### 2. Justification du projet

Le territoire de Aubange dispose de richesses naturelles et patrimoniales souvent méconnues des habitants eux-mêmes. Mettre en place des circuits de loisirs et de tourisme sur le Vélo Tout Terrain permettra de les faire découvrir de manière sportive et ludique. Il permettra de toucher un public nouveau.

Plusieurs effets sont attendus avec la réalisation de ces itinéraires : la valorisation des ressources locales, la prise de conscience de la qualité du territoire, l'encouragement aux déplacements doux et la diminution du recours à la voiture, le développement de l'attractivité touristique, la valorisation du patrimoine local et la valorisation de l'image et de l'attractivité d'Aubange.

### 3. Lien à la stratégie

Le projet contribuera à la réalisation des objectifs stratégiques suivants :

<b>Objectif</b>	<b>3. Apporter des solutions durables pour tendre vers un environnement de qualité</b>
<b>Objectif opérationnel</b>	3.1 Développer la sécurité et valoriser les liaisons de mobilité douce

#### Liens avec d'autres stratégies et plans locaux et/ou transcommunaux :

- **Programme Stratégique Transversal (PST) 2019-2024** : Améliorer la mobilité douce ; Intégrer systématiquement dans toutes les politiques communales un volet relatif à l'environnement ;
- **Parc Naturel de Gaume (PNdG)** : Développer le tourisme nature et culture ;
- **Plan Communal de Mobilité (PCM)** : Mettre en place un réseau de mobilité cyclable permettant d'assurer la continuité et la sécurité des déplacements à vélo à l'échelle communale et intercommunale, et desservant les principales polarités de la commune.

### 4. Impacts attendus du projet sur la résilience du territoire et de la société

<b>SOCIAL</b>	★ Découverte et mise en relation des acteurs locaux à travers l'organisation de la valorisation
<b>ENVIRONNEMENT</b>	★★ Mise en valeur du patrimoine naturel et bâti Valorisation d'un déplacement 0 carbone
<b>ÉCONOMIE</b>	★ Soutien et développement de la visibilité des activités locales

**Légende :** ★★★ Impact élevé ; ★★ Impact moyen ; ★ Impact faible ; ☹ Pas d'impact

Ce projet correspond à la **stratégie wallonne de développement durable** :



#### **Objectif 11 – Villes et communautés durables :**

**Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables** – Assurer l'accès à un logement, à des services de base et à des systèmes de transport sûrs ; Renforcer l'urbanisme durable et les efforts de préservation du patrimoine culturel et nature ; Réduire l'impact environnemental négatif des villes (notamment, la qualité de l'air et la gestion des déchets) et favoriser l'établissement des liens économiques, sociaux et environnementaux.

### 5. Localisation et statut

Territoire communal

### 6. Parties prenantes et porteurs de projets

- **Porteur de projet** : Commune d'Aubange
- **Partenaires** : Maison du Tourisme, Syndicat d'Initiatives



## 7. Programme de réalisation

### Éléments dont il faut tenir compte pour définir la priorité de la fiche

Lors de la priorisation des projets, la CLDR a jugé le projet intéressant mais moins prioritaire, le plaçant en lot 2.

Toutefois, les membres de la CLDR l'ont placé en projet « prioritaire » au sein du lot 2.

### État du dossier

Le Syndicat d'Initiatives est d'accord de développer et valoriser des circuits numériques VTT notamment entre Rachecourt, Halanzy, Battincourt et Aix-sur-Cloie.

### Programme des travaux et/ou aménagements

Sans objet.

### Planification

Développer les circuits numérisés.

### Démarches administratives à réaliser

Obtention nécessaire des autorisations relatives à l'aménagement des tronçons.

### Éléments à mettre en place pour assurer le bon usage et la pérennité de l'investissement réalisé

Mettre en place les modalités d'entretien des itinéraires.

## 8. Évaluation (en relation avec les objectifs visés et les effets attendus)

### Indicateurs de réalisation :

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...)
Réalisation de tronçons	5	Syndicat d'Initiatives

### Indicateurs de résultat :

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...)
Nb de téléchargement total des circuits numériques	200	Syndicat d'Initiatives

## 9. Annexes

Sans objet.

<b>Création de nouveaux circuits de balades</b> (a) Commune : AUBANGE (b) Nom du village ou de l'entité : AUBANGE (c) Descriptif : Création de nouveaux circuits de balades	Fiche n° IM-P2
	Priorité : Lot 2
	Version initiale <input checked="" type="checkbox"/>
	Version actualisée ( / /20 ) <input type="checkbox"/>

## CRÉATION DE NOUVEAUX CIRCUITS DE BALADES

### 1. Description du projet

Le projet consiste à créer de nouveaux circuits de balades d'une part sur le patrimoine préindustriel et rural de la commune en valorisant les églises, les anciennes maisons rurales, les lavoirs, mines etc., et d'autre part avec le village de Rachecourt.

Il a tout d'abord semblé intéressant de valoriser le patrimoine historique local à travers un itinéraire spécifique, qui relie les villages concernés.

Rappelons les balades existantes sur le territoire : Circuit « Au fil de l'eau », « Archi-promenade » (sur la thématique de l'architecture à Aix-sur-Cloie), qui peuvent être intégrées au projet.

Ensuite, plusieurs liens sont ressortis des possibilités sur le village de Rachecourt et la valorisation des espaces naturels avec les chemins ruraux et sentiers de campagne. Certains tronçons complémentaires pourraient être envisagés afin de proposer une offre diversifiée avec des boucles et longueurs de promenades variées. Des parcelles devront dès lors être acquises et aménagées et il sera nécessaire de réfléchir au balisage et à l'entretien.

Le rachat d'un espace naturel appartenant à la Fabrique d'église a été envisagé, ainsi que l'aménagement de caillebotis pour relier différentes zones. Ces aménagements permettraient en outre de sensibiliser les promeneurs à la nature et la biodiversité présente.

Les habitants ont précisé que le projet pourrait être mis en œuvre facilement si ces promenades ne sont pas balisées sur le terrain et qu'elles ne nécessitent pas un travail ardu de reconnaissance par le CGT.

Un Groupe de Travail pourra être lancé le moment venu, notamment pour mettre en place l'organisation de l'entretien de ces promenades.

### 2. Justification du projet

D'une part, l'objectif de préserver l'environnement naturel et paysager de la commune se décline en trois volets : la protection des paysages, la végétalisation et le soutien à la biodiversité, et l'amélioration de la propreté publique, et le projet y répond en grande partie.

D'autre part, concernant l'objectif de faire connaître positivement la commune via des opérations et la promotion touristiques, la CLDR a insisté sur la mise en valeur des atouts particuliers à la commune pour valoriser l'image du territoire communal, ce que le projet fera à travers les circuits et itinéraires mis en place.

Plusieurs effets sont attendus de ce projet : renforcer le potentiel « nature » de la commune, mettre en valeur le patrimoine naturel et paysager, développer l'attractivité touristique, prendre conscience de la qualité du territoire et valoriser l'image et l'attractivité touristique d'Aubange.

### 3. Lien à la stratégie

Le projet contribuera à la réalisation des objectifs stratégiques suivants :

<b>Objectif</b>	<b>3. Apporter des solutions durables pour tendre vers un environnement de qualité</b>
<b>Objectif opérationnel</b>	3.2 Préserver l'environnement naturel et paysager de la commune

#### Liens avec d'autres stratégies et plans locaux et/ou transcommunaux :

- **Programme Stratégique Transversal (PST) 2019-2024** : Intégrer systématiquement dans toutes les politiques communales un volet relatif à la préservation de l'environnement ;
- **Parc Naturel de Gaume (PNdG)** : Accueillir et restaurer la biodiversité ; Sensibiliser la population à la biodiversité ; Développer le tourisme nature et culture ; Faire connaître, protéger, mettre en valeur les patrimoines spécifiques et la physionomie typique des villages gaumais ;
- **Maison du Tourisme du Pays d'Arlon** : Valoriser le territoire du Pays d'Arlon pour en faire une destination touristique à part entière ;
- **Maison du Tourisme de Gaume** : Valoriser le territoire de Gaume pour en faire une destination touristique à part entière.

### 4. Impacts attendus du projet sur la résilience du territoire et de la société

<b>SOCIAL</b>	★★ Liens créés entre les habitants et leur territoire / identification
<b>ENVIRONNEMENT</b>	★★★ Valorisation et sensibilisation à l'environnement
<b>ÉCONOMIE</b>	★★ Mise en valeur touristique / retombées économiques indirectes

**Légende :** ★★★ Impact élevé ; ★★ Impact moyen ; ★ Impact faible ; ☹ Pas d'impact

Ce projet correspond à la **stratégie wallonne de développement durable** :



#### **Objectif 11 – Villes et communautés durables :**

**Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables** – Assurer l'accès à un logement, à des services de base et à des systèmes de transport sûrs ; Renforcer l'urbanisme durable et les efforts de préservation du patrimoine culturel et nature ; Réduire l'impact environnemental négatif des villes (notamment, la qualité de l'air et la gestion des déchets) et favoriser l'établissement des liens économiques, sociaux et environnementaux.

### 5. Localisation et statut

Territoire communal

### 6. Parties prenantes et porteurs de projets

- **Porteur de projet** : Commune d'Aubange
- **Partenaires** : Maison du Tourisme et Syndicat d'Initiatives, Maison du tourisme

## 7. Programme de réalisation

### Éléments dont il faut tenir compte pour définir la priorité de la fiche

Lors de la priorisation des projets, la CLDR a jugé le projet intéressant mais non prioritaire, le plaçant en lot 2.

### État du dossier

Deux balades existantes pouvant être intégrées au projet :

- Le circuit « Au fil de l'eau » ;
- « Archi-promenade » qui traite de la thématique de l'architecture.

### Programme des travaux et/ou aménagements

Sans objet.

### Planification

Sans objet.

### Démarches administratives à réaliser

Sans objet.

### Éléments à mettre en place pour assurer le bon usage et la pérennité de l'investissement réalisé

Définir les modalités d'entretien des circuits.

## 8. Évaluation (en relation avec les objectifs visés et les effets attendus)

### Indicateurs de réalisation :

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...)
Création du circuit de balades	3	Commune d'Aubange

### Indicateurs de résultat :

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...)
Nombre d'éléments patrimoniaux mis en valeur	15	Syndicat d'Initiatives

## 9. Annexes

Sans objet.

<b>Création de nouveaux points de vue</b> (a) Commune : AUBANGE (b) Nom du village ou de l'entité : HALANZY-BATTINCOURT-RACHECOURT (c) Descriptif : Création de nouveaux points de vue	Fiche n° IM-P3
	Priorité : Lot 2
	Version initiale <input checked="" type="checkbox"/>
	Version actualisée ( / /20 ) <input type="checkbox"/>

## CRÉATION DE NOUVEAUX POINTS DE VUE

### 1. Description du projet

Le projet consiste à créer de nouveaux points de vue sur le territoire. En effet, actuellement, les points de vue existants ne sont pas valorisés, hormis deux sur le chemin de la mine entre Halanzy et Musson, qui ont été équipés et qui accueillent notamment les randonneurs sur les itinéraires « Trains et sacs à dos ».

Plusieurs suggestions regroupées par localisations ont été émises, elles sont claires et demandent peu d'aménagement :

#### Halanzy :

- Depuis la Cuesta bajocienne en bordure du chemin des mines (depuis la sortie de la mine, près du réservoir) : à lier avec le projet de la Minière et la commune de Musson ;
- Le point de vue à 270° depuis l'église romane de Mont-Saint-Martin, qui valoriserait l'ensemble du paysage : importance de se coordonner avec Mont-Saint-Martin ;
- Vers Halanzy et la cuesta au nord depuis le chemin forestier en lisière du bois Pertot : il existe déjà un banc et le point de vue est situé sur le territoire de Musson.

#### Battincourt :

- Les points vers le village depuis le chemin rural partant du bas de la côte de la Grotte vers les hauteurs et redescendant vers le sud (Wiesba) ;
- À l'opposé, le point depuis le haut du chemin rural partant de la rue de la Marquise et montant vers l'ouest ;
- Le point depuis la route régionale vers Aix-sur-Cloie, à proximité du Calvaire des cinq arbres.

#### Rachecourt :

- Un point de référence géographique à aménager en haut de l'ancien Fays : vue vers le nord à hauteur de la table de picnic (à surélever) ;
- Une vue panoramique depuis la montée de la Bressine vers le village en contrebas ;
- La vue depuis le chemin rural de l'Épine-St-Marine ;
- Le point de vue des hauteurs du revers de la cuesta du Domérien vers la cuesta du Bajocien ou vers Habergy, depuis le haut de la route de Willancourt.

L'identification d'autres points de vue sera à réaliser pour étudier les possibilités dans les autres localités en hauteur (Guerlange, Joli-Bois à Athus...).

La création des points de vue pourrait être réalisée en lien avec les promenades existantes reconnues. Si elles le sont depuis plus de quinze ans, le CGT pourrait être sollicité afin d'installer davantage d'équipements, en concertation avec le Syndicat d'Initiative qui souhaiterait la création d'une nouvelle carte. En outre, une balade numérique pourrait être créée avec les points de vue relativement proches.

Une carte des points de vue pourra être éditée pour en faire la promotion.

## 2. Justification du projet

Aubange dispose en effet de multiples atouts environnementaux : 22,6 % du territoire repris en zones Natura 2000, de nombreux sites de grand intérêt biologique, des arbres et haies remarquables et une structure paysagère remarquable structurée par les cuestas.

La commune d'Aubange manque de valorisation de ses paysages et de ses points de vue, présentant pourtant des caractéristiques rurales et naturelles très intéressantes (cuestas), à lier avec les sentiers de promenades.

Plusieurs enjeux ont été formulés en rapport avec ce projet et la mise en valeur des atouts paysagers du territoire : la protection et la valorisation des espaces naturels, la poursuite d'actions favorables à l'environnement, la valorisation et le développement de sentiers et de chemins de promenades, et la valorisation du patrimoine naturel local.

La création de points de vue permettra de renforcer le potentiel « nature » de la commune, de sauvegarder, de protéger et de mettre en valeur le patrimoine naturel et paysager de la commune et de sensibiliser les habitants et les visiteurs aux richesses naturelles présentes sur le territoire.

## 3. Lien à la stratégie

Le projet contribuera à la réalisation des objectifs stratégiques suivants :

<b>Objectif</b>	<b>3. Apporter des solutions durables pour tendre vers un environnement de qualité</b>
<b>Objectif opérationnel</b>	3.2 Préserver l'environnement naturel et paysager de la commune

### Liens avec d'autres stratégies et plans locaux et/ou transcommunaux :

- **Programme Stratégique Transversal (PST) 2019-2024** : Intégrer systématiquement dans toutes les politiques communales un volet relatif à la préservation de l'environnement ;
- **Plan de Cohésion Sociale (PCS) 2020-2025** : Éduquer à la propreté et au respect des aménagements de quartiers, plantations et mobiliers ;
- **Parc Naturel de Gaume (PNdG) 2020-2024** : Sensibiliser la population à la biodiversité ; Accueillir et restaurer la biodiversité ;
- **Maison du Tourisme du Pays d'Arlon et Maison du Tourisme de Gaume** : Valoriser le territoire pour en faire une destination touristique à part entière ;
- **Syndicat d'Initiatives** : Faire connaître la région.

#### 4. Impacts attendus du projet sur la résilience du territoire et de la société

<b>SOCIAL</b>	★★ Convivialité et bien-être
<b>ENVIRONNEMENT</b>	★★★ Mise en valeur des paysages et sensibilisation
<b>ÉCONOMIE</b>	★★ Tourisme soutenu

**Légende :** ★★★ Impact élevé ; ★★ Impact moyen ; ★ Impact faible ; ☹ Pas d'impact

Ce projet correspond à la **stratégie wallonne de développement durable** :



#### **Objectif 11 – Villes et communautés durables :**

**Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables** – Assurer l'accès à un logement, à des services de base et à des systèmes de transport sûrs ; Renforcer l'urbanisme durable et les efforts de préservation du patrimoine culturel et nature ; Réduire l'impact environnemental négatif des villes (notamment, la qualité de l'air et la gestion des déchets) et favoriser l'établissement des liens économiques, sociaux et environnementaux.

#### 5. Localisation et statut

Territoire communal

#### 6. Parties prenantes et porteurs de projets

- **Porteur de projet :** Commune d'Aubange
- **Partenaires :** Maisons du Tourisme, Syndicat d'Initiative et Parc Naturel de Gaume, CGT

#### 7. Programme de réalisation

##### Éléments dont il faut tenir compte pour définir la priorité de la fiche

Lors de la priorisation des projets, la CLDR a jugé le projet intéressant mais moins prioritaire, le plaçant en lot 2.

##### État du dossier

Charte paysagère du Parc Naturel de Gaume

##### Programme des travaux et/ou aménagements

Sans objet.

##### Planification

Sans objet.

##### Démarches administratives à réaliser

Sans objet.

**Éléments à mettre en place pour assurer le bon usage et la pérennité de l'investissement réalisé**

Entretien des espaces

**8. Évaluation (en relation avec les objectifs visés et les effets attendus)****Indicateurs de réalisation :**

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...)
Création de points de vue	10	Syndicat d'Initiatives

**Indicateurs de résultat :**

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...)
Fréquentation des points de vue	50 % des visiteurs du Syndicat d'Initiatives	Syndicat d'Initiatives- Enquête

**9. Annexes**

Sans objet.



<b>Soutien et accompagnement des producteurs pour le développement des circuits-courts alimentaires</b> (a) Commune : AUBANGE (b) Nom du village ou de l'entité : AUBANGE (c) Descriptif : Soutien et accompagnement des producteurs pour le développement des circuits-courts alimentaires	Fiche n° IM-P4
	Priorité : Lot 2
	Version initiale <input checked="" type="checkbox"/>
	Version actualisée ( / /20 ) <input type="checkbox"/>

## SOUTIEN ET ACCOMPAGNEMENT DES PRODUCTEURS POUR LE DÉVELOPPEMENT DES CIRCUITS-COURTS ALIMENTAIRES

### 1. Description du projet

Le projet vise à sensibiliser les producteurs de la commune d'Aubange aux circuits-courts alimentaires via l'organisation de rencontres et de conférences sur plusieurs thématiques :

- **Vente en ligne** : Accompagner les producteurs locaux à investir des plateformes déjà existantes afin que les consommateurs puissent acheter en ligne des produits locaux et de saison.
- **Distribution via des automates digitaux** : Sensibiliser les producteurs à vendre leurs productions locales dans des casiers réfrigérés, permettant aux consommateurs de récupérer leur commande à toute heure de la journée. L'objectif est de placer ces automates dans des lieux de passage (gare d'Athus, axes routiers, chez les producteurs) du territoire communal.
- **Adhésion à la monnaie locale « l'Épi Lorrain »** : Aider et soutenir les commerçants et producteurs qui souhaitent adhérer à la monnaie locale, en veillant à la promotion de cet outil auprès d'un plus grand nombre d'habitants. L'ADL peut inviter les commerçants aux conférences afin de sensibiliser un plus grand nombre d'acteurs.
- **Commerces ambulants** : Sensibiliser les commerçants qui pourraient organiser des tournées dans les villages. Des incitants pourraient être proposés pour faciliter leur passage (véhicule, etc.).

Des initiatives communales telle que la journée « Consom'acteur » et Cantine Durable sont mises en place. Le projet vise à renforcer la sensibilisation des producteurs via de l'accompagnement, du soutien et de la promotion.

Afin de soutenir les producteurs dans la distribution en circuits-courts, il a été proposé d'installer un distributeur permettant d'écoulement des produits locaux sans infrastructures lourdes, à toute heure de la journée et pour tous les publics.

### 2. Justification du projet

Le développement des circuits-courts consiste à favoriser la consommation de produits locaux et à rapprocher les producteurs des consommateurs. En visant à valoriser davantage ses nombreuses ressources territoriales, la commune souhaite renforcer son économie locale et son attractivité.

En effet, malgré une diminution de son nombre d'exploitations agricoles depuis une vingtaine d'années, l'agriculture est encore bien présente sur le territoire d'Aubange, notamment à Rachecourt et à Aix-sur-Cloie qui comptent plusieurs fermes en activité.

L'objectif consiste tout d'abord à sensibiliser les producteurs aux plus-values des circuits-courts (économique, sociale) afin de favoriser la distribution et la commercialisation de ces produits locaux.

Pour les producteurs ils apparaissent comme une réelle opportunité : ils permettent de mieux maîtriser la commercialisation de leurs produits et d'en conserver la valeur ajoutée, tout en entretenant une relation directe avec les consommateurs.

### 3. Lien à la stratégie

Le projet contribuera à la réalisation des objectifs stratégiques suivants :

<b>Objectif</b>	<b>1. Renforcer l'économie locale par la mise en valeur des ressources du territoire</b>
<b>Objectif opérationnel</b>	1.1 Aider au développement des circuits-courts alimentaires et promouvoir une alimentation plus locale

#### Liens avec d'autres stratégies et plans locaux et/ou transcommunaux :

- **Programme Stratégique Transversal (PST) 2019-2024** : Lutter pour la préservation de notre planète ; Développer et soutenir un environnement propice à un emploi de qualité sur le territoire ;
- **Plan de Cohésion Sociale (PCS) 2020-2025** : Contribuer à la construction d'une société solidaire et coresponsable pour le bien-être de tous ;
- **Parc Naturel de Gaume (PNDG)** : Valoriser l'identité territoriale et ses ressources naturelles et humaines ; Faire circuler l'information, coordonner les initiatives et fédérer certaines actions ; Transmettre aux jeunes la possibilité de vivre et de travailler en Gaume, par le biais d'outils de production et de la transmission des savoir-faire de notre région ; Éduquer les citoyens au monde agricole gaumais, améliorer les liens entre les agriculteurs et avec les citoyens ;
- **Agence de Développement Local (ADL)** : Soutenir, créer et développer des activités économiques.

### 4. Impacts attendus du projet sur la résilience du territoire et de la société

<b>SOCIAL</b>	★ Découverte et mise en relation des acteurs locaux et des consommateurs
<b>ENVIRONNEMENT</b>	★★ Réduction des transports
<b>ÉCONOMIE</b>	★★★ Soutien et développement des productions locales alimentaires

**Légende :** ★★★ Impact élevé ; ★★ Impact moyen ; ★ Impact faible ; ☹ Pas d'impact

Ce projet correspond à la **stratégie wallonne de développement durable** :



#### **Objectif 11 – Villes et communautés durables :**

**Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables** – Assurer l'accès à un logement, à des services de base et à des systèmes de transport sûrs ; Renforcer l'urbanisme durable et les efforts de préservation du patrimoine culturel et nature ; Réduire l'impact environnemental négatif des villes (notamment, la qualité de l'air et la gestion des déchets) et favoriser l'établissement des liens économiques, sociaux et environnementaux.

## 5. Localisation et statut

Territoire communal

## 6. Parties prenantes et porteurs de projets

- **Porteur de projet** : Commune d'Aubange
- **Partenaires** : Maison du Tourisme, ADL

## 7. Programme de réalisation

### Éléments dont il faut tenir compte pour définir la priorité de la fiche

Lors de la priorisation des projets, la CLDR a jugé le projet intéressant mais moins prioritaire, le plaçant en lot 2.

### État du dossier

Organisation de la journée « Consom'acteurs » et action Cantines Durables

### Programme des travaux et/ou aménagements

Sans objet.

### Planification

Sans objet.

### Démarches administratives à réaliser

Sans objet.

### Éléments à mettre en place pour assurer le bon usage et la pérennité de l'investissement réalisé

Réassortiment en continu des distributeurs.

## 8. Évaluation (en relation avec les objectifs visés et les effets attendus)

### Indicateurs de réalisation :

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...)
Distributeurs installés	3	Commune d'Aubange
Actions de sensibilisation	2/an	Commune d'Aubange

### Indicateurs de résultat :

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...)
Adhésions à l'Épi lorrain	10 producteurs	ADL

## 9. Annexes

Sans objet.

<b>Valorisation des richesses locales (économiques, naturelles, patrimoniales) et aide aux commerçants</b> <b>(a) Commune : AUBANGE</b> <b>(b) Nom du village ou de l'entité : AUBANGE</b> <b>(c) Descriptif : Valorisation des richesses locales (économiques, naturelles, patrimoniales) et aide aux commerçants</b>	Fiche n° IM-P5
	Priorité : Lot 2
	Version initiale <input checked="" type="checkbox"/>
	Version actualisée ( / /20 ) <input type="checkbox"/>

## VALORISATION DES RICHESSES LOCALES (ÉCONOMIQUES, NATURELLES, PATRIMONIALES) ET AIDE AUX COMMERCANTS

### 1. Description du projet

Le projet consiste à valoriser les richesses locales (économiques, naturelles, patrimoniales) à travers les cellules vides commerciales.

Des panneaux, du street art ou des bâches pourront être installés sur les vitrines afin de mettre en valeur ou d'informer sur les activités à découvrir localement (passé minier d'Halanzay, étangs de Battincourt, etc.). Les informations sur les musées d'Aubange et les évènements à venir pourront ainsi être mis en valeur sur les vitrines des commerces de la commune.

La promotion se fera notamment via l'ADL, en charge des supports.

Des bâches sur les projets communaux et les travaux en cours pourront également étendre la visibilité de ces informations et permettre de toucher un maximum de personnes.

Des primes pour la rénovation et / ou l'installation de commerces seront également proposées.

A titre d'exemple, Arlon et son association de commerçants entreprennent une multitude d'initiatives pour faire vivre le cœur de ville (peintures sur les vitrines, exposition de photographies, etc.).

Des liens avec la rénovation urbaine en cours seront à faire.

### 2. Justification du projet

Le besoin d'améliorer et de multiplier la communication sur la commune a été soulevé à maintes reprises, bien que la commune ait déjà mis en place plusieurs canaux afin de toucher un maximum de personnes (affiches, bulletin communal, site internet, toutes boîtes etc.), la communication non numérique est en effet nécessaire.

Les richesses locales ont particulièrement besoin d'être mises en valeur, d'autant plus qu'il n'y a pas de lieux destinés aux artisans dans les multiples zonings de la commune, ceux-ci n'ont donc pas d'espaces destinés à leur visibilité puisque les zones économiques sont principalement dédiées à la logistique et au stockage. Le projet les inciterait donc à rester sur le territoire communal.

Le projet répond donc à cette absence de visibilité et de communication, en utilisant des espaces stratégiques pour valoriser et faire connaître (notamment à l'extérieur et aux visiteurs) les richesses du patrimoine local. En outre, mettre en valeur les atouts de la commune permettra de valoriser son image, soutenir les activités économiques locales et de promouvoir le tourisme en améliorant la visibilité touristique d'Aubange.

### 3. Lien à la stratégie

Le projet contribuera à la réalisation des objectifs stratégiques suivants :

<b>Objectif</b>	<b>1. Renforcer l'économie locale par la mise en valeur des ressources du territoire</b>
<b>Objectifs opérationnels</b>	1.2 Dynamiser les villages par des activités économiques 1.3 Faire connaître la Commune positivement via des opérations et la promotion touristiques

#### Liens avec d'autres stratégies et plans locaux et/ou transcommunaux :

- **Programme Stratégique Transversal (PST) 2019-2024** : Promouvoir le tourisme dans toutes les sections de la Ville ; Améliorer la communication externe de la Ville ;
- **Parc Naturel de Gaume (PNdG)** : Développer le tourisme nature et culture ; Promouvoir l'économie locale en lien avec les organismes spécialisés ;
- **Agence de développement Local (ADL)** : Soutenir, créer et développer des activités économiques ; Impulser, dynamiser et coordonner des actions d'attractivité et de marketing territorial.

### 4. Impacts attendus du projet sur la résilience du territoire et de la société

<b>SOCIAL</b>	★ Favorise l'installation des jeunes
<b>ENVIRONNEMENT</b>	☹ Le projet n'a pas d'impact environnemental particulier
<b>ÉCONOMIE</b>	★★★ Soutien et développement de la visibilité des activités locales

**Légende :** ★★★ Impact élevé ; ★★ Impact moyen ; ★ Impact faible ; ☹ Pas d'impact

Ce projet correspond à la **stratégie wallonne de développement durable** :



#### **Objectif 11 – Villes et communautés durables :**

**Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables** – Assurer l'accès à un logement, à des services de base et à des systèmes de transport sûrs ; Renforcer l'urbanisme durable et les efforts de préservation du patrimoine culturel et nature ; Réduire l'impact environnemental négatif des villes (notamment, la qualité de l'air et la gestion des déchets) et favoriser l'établissement des liens économiques, sociaux et environnementaux.

### 5. Localisation et statut

Athus, Halanzy, Aubange.

### 6. Parties prenantes et porteurs de projets

- **Porteur de projet** : Commune d'Aubange
- **Partenaires** : ADL, organisations touristiques, artisans etc.

## 7. Programme de réalisation

### Éléments dont il faut tenir compte pour définir la priorité de la fiche

Lors de la priorisation des projets, la CLDR a jugé le projet intéressant mais non prioritaire, le plaçant en lot 2.

### État du dossier

Sans objet.

### Programme des travaux et/ou aménagements

Sans objet.

### Planification

Sans objet.

### Démarches administratives à réaliser

Sans objet.

### Éléments à mettre en place pour assurer le bon usage et la pérennité de l'investissement réalisé

Sans objet.

## 8. Évaluation (en relation avec les objectifs visés et les effets attendus)

### Indicateurs de réalisation :

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...)
Installation de bâches	5/an	Commune d'Aubange

### Indicateurs de résultat :

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...)
Satisfaction des commerçants	Bonne	Commune d'Aubange via enquête réalisée par l'ADL

## 9. Annexes

Sans objet.